

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Vendredi 22 mars 2024

SALLE/ADRESSE : Salle municipale Marcel Baudry / Le Pouliguen

PARTICIPANTS : 81 participants

DÉBUT > FIN : 14h30 – 17h

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Floran AUGAGNEUR
Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE
M. Patrick CHAUMETTE

Animation :

Mme Brigitte BORNEMANN Mer-Veille-Energie

Intervenants :

M.	Norbert SAMAMA	Maire du Pouliguen
Mme	Charlotte MICHEL	LittOcean
M.	Ion TILLIER	COREPEM
Mme	Emmanuelle DACHEUX	Maire de Piriac-sur-Mer
M.	Rodolphe BERON	Adjoint au maire de Piriac-sur-Mer
Mme	Hélène MORIN	DREAL
M.	Étienne PERROT	DGEC
M.	Jean-Claude MÉNARD	Association Estuaires Loire & Vilaine
Mme	Éloïse PETIT	DDTM
Mme	Charlotte SUGLIANI	EDF
Mme	Catherine BERSANI	LittOcean
M.	Antoine LUSSIGNOL	ASPEN
Mme	Marion RICHARD	DREAL
M.	Christophe DAGUIZE	Adjoint au maire de Pornichet
M.	Jimmy PAHUN	Député du Morbihan
M.	Alain DORÉ	Collectif DLM
M.	Jean-Claude BLANC	Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne
M.	Jean-Pierre BLANC	Maire de Prinquiau

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Je m'appelle Brigitte BORNEMANN. Tout d'abord, je vous remercie tous, bien évidemment, d'être là. Merci, Monsieur le Maire, de nous accueillir. Merci, Paola, d'être la représentante de la CNDP. Juste une petite anecdote. Pour le moment, le président de la commission particulière du débat public La Mer en Débat, qui est également le vice-président de la commission nationale du débat public, est dans le train. Il est parti ce matin aux aurores, le train est parti avec 3 heures de retard, donc il va arriver et il nous demande bien évidemment de ne pas l'attendre. On ira le plus vite possible pour que la réunion se déroule dans de bonnes conditions. Deux choses, la première, encore une fois, merci beaucoup. Est-ce que vous avez bien tous rempli votre papier qui autorise la CNDP à utiliser vos paroles, voire vos photos, etc. ? Est-ce que tout le monde a bien signé le papier ? Est-ce que cela vous ennuiera de le signer ? Ce serait bien. Si vous avez le temps de le faire maintenant, ce sera, en tout cas, sur le plan administratif, un point de réglé. La deuxième, c'est que quand vous prenez la parole, ayez la gentillesse de vous présenter. Si vous faites partie d'une association ou d'une société, merci de le dire également, ce qui permet à l'ensemble du public de bien comprendre qui vous êtes et pourquoi vous avez cette opinion. Je vous remercie beaucoup et je passe bien évidemment à Monsieur le Maire, que je cherchais de l'autre côté. Merci beaucoup. Monsieur le Maire a trois casquettes aujourd'hui.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Oui, j'ai trois casquettes, mais pour tout vous dire je ne sais pas si vous avez gagné au change sur le fait que M. AUGAGNEUR ait du retard, puisque c'est lui qui devait faire l'introduction de cette séance particulière, de cette rencontre. Pour le coup, je ne suis pas sûr que vous y gagniez au change parce qu'il y a une heure on m'a demandé d'écrire un petit mot introductif, donc je vais me permettre de vous faire un petit mot introductif. Je suis persuadé que Floran AUGAGNEUR aurait été beaucoup plus court que je ne le suis. Pour tout vous dire, oui, j'ai trois casquettes aujourd'hui. L'ANEL m'a délégué sa représentation, l'association nationale des élus du littoral, dont le président est Yannick MOREAU, maire des Sables-d'Olonne. Nicolas CRIAUD, en tant que président de Cap Atlantique, donc je représente aussi à ce titre Cap Atlantique. Bien évidemment, je me suis autodélégué, si vous le permettez, cette fonction. Je suis maire du Pouliguen et j'ai ces trois casquettes pour vous accueillir aujourd'hui. Donc, je vais commencer puisque nous avons la chance de vous avoir. Alors, je vais commencer, au cas où cela pourrait faire venir un tout petit peu plus vite M. AUGAGNEUR.

Monsieur le Président de la CNDP, mesdames et messieurs les élus, maires, élus locaux, sénateurs et députés, mesdames et messieurs en vos grades et qualités, pour aller plus vite si vous le permettez, et mesdames et messieurs les membres actifs des océanes de l'atlantique ainsi que tous ceux qui ont travaillé au sein de la commission nationale du débat public et bien sûr à vous tous et toutes, si vous me permettez, je vais faire un petit mot d'accueil et un petit mot d'introduction. Je distingue les deux choses puisque, tout d'abord, c'est pour vous dire que je considère que la France est une grande puissance maritime et que plus que jamais La Mer en Débat, lancé par la commission nationale du débat public, à l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral, cette richesse est à préserver dans toutes ses dimensions. Ainsi, je dois dire que si notre ville vous accueille, c'est avant tout parce qu'elle est une commune littorale et maritime, qu'elle a à cœur de protéger notre océan comme vous le faites, pour beaucoup d'entre nous. Notre identité maritime et littorale par notre côte, par notre port, par son océan, est une force, un privilège, mais aussi devant le changement climatique que nous vivons, une fragilité en raison de l'élévation du niveau de la mer avec laquelle nous devons composer.

Ayant fini ce petit mot d'accueil, je vais faire un mot d'introduction qui porte à proprement parler sur le débat en cours. Tout d'abord, sur la forme de la stratégie nationale de la mer et du littoral. Contrairement à d'autres stratégies et pour l'étudier depuis le début, pour la suivre depuis le début, cette stratégie a eu le mérite d'être lisible et accessible, dynamique et exhaustive. Il n'y a pas de sujet orphelin. Elle fixe clairement les objectifs à atteindre pour les 6 prochaines années dans les 18 thématiques identifiées. On ne peut que se satisfaire de l'effort fourni pour désiloter le document et éviter un catalogue de mesures sectorielles trop souvent contradictoires. Sur le fond de la stratégie, elle appréhende tous les risques naturels majeurs, l'érosion, la submersion, les inondations, les risques telluriques, dans leur globalité, sans trop poser pour autant une remise en question, malheureusement, du maquis juridique qui caractérise la gestion de ces risques. Tous les sujets de préoccupation des élus littoraux figurent

dans cette nouvelle stratégie : défi du surtourisme, défi de l'accès au logement permanent pour les populations locales. Je ne serai pas plus exhaustif que cela, néanmoins, aujourd'hui, cette stratégie amène des points de vigilance. Elle amène des points de vigilance sur la pêche, sur les énergies renouvelables. Si la stratégie reprend les objectifs ambitieux fixés par le président de la République, il n'en reste pas moins des questions fondamentales vers lesquelles, peut-être, sur notre littoral, le débat arrive un tout petit peu tardivement. D'abord, sur l'approche fiscale, la question de la fiscalité en ZEE et notamment la clé de la répartition du produit issu de la taxe des éoliennes est quelque peu éludée. Sur les développements de l'éolien en mer, je le dis au titre de l'ANEL, l'ANEL a pointé l'insuffisante prise en considération des enjeux paysagers. Pour tout vous dire, cette carence a d'ailleurs été largement relevée lors de la consultation publique qui s'est tenue en septembre dernier ; près d'un répondant sur cinq pointe l'impact visuel des parcs et leur distance des côtes souvent jugée trop proche par rapport à la moyenne européenne. Pour tout vous dire, il y a eu une table ronde autour de la notion de paysage à laquelle, effectivement, j'ai pu participer en tant que représentant de l'ANEL. Là aussi, je pense qu'il y a une très forte sensibilité à mettre en avant et à ce que l'on fasse en sorte que chacun s'imprègne de toute l'identité d'un territoire. Quand je vous dis cela, ne pas savoir prendre en compte l'identité des gens pour dialoguer avec eux est quelque part un point négatif. Pourquoi je vous dis cela ? Je reviens sur la raison profonde de mon propos. C'est tout simplement, en réalité, que nos paysages sont des éléments identitaires. La côte sauvage, c'est un élément de notre identité pouliguenaise. Ces paysages nous abreuvent, ils nous irriguent, ils font partie de nous-mêmes. Je pense qu'à ce titre... J'avais fait cette comparaison lors de cette table ronde. Quel Parisien aujourd'hui accepterait une éolienne de 115 mètres à côté de la tour Eiffel ? Bien sûr, c'est une image, c'est très caricatural et mon propos est très caricatural. Néanmoins, il faut se poser cette question. De quoi sont faits les habitants d'un littoral et comment peut-on faire avec leur identité ce que nous devons faire au titre, peut-être, de certaines politiques énergétiques ? Il y a de vraies questions qu'il faut se poser, mais négliger l'aspect des paysages serait une erreur.

Sur la gestion du trait de côte, peut-être un petit point quand même puisque c'est un sujet extrêmement sensible pour nous. Le comité national du trait de côté, créé le 7 mars 2023, qui est pourtant un comité spécialisé du CNML, n'a pas été directement associé aux travaux préparatoires de la stratégie. Cela fait peser malgré tout un risque de cohérence sur les politiques publiques littorales. Alors, sur la déclinaison territoriale, la stratégie ne formule pour l'instant qu'une série d'orientations. Néanmoins, l'appropriation de cette nouvelle stratégie par les acteurs locaux est un sujet absolument fondamental. Pourquoi je vous dis cela ? Parce qu'à travers la révision des documents stratégiques de façade (DSF) et des DSB d'ici fin 2025, c'est un enjeu extrêmement sensible. À la différence de la stratégie de la CNML, les documents stratégiques de façade sont opposables juridiquement et soumis à une obligation de compatibilité avec la plupart des documents d'urbanisme, du SCoT au PLU. Donc, il faut aussi intégrer cette dimension à travers les DSF et la répercussion de la stratégie sur les DSF. Et puis, quand on est un territoire littoral comme le nôtre, on a une sensibilité aussi extrêmement forte à la loi littorale. Elle est venue préserver nos littoraux, elle est venue nous accompagner dans une urbanisation qui, à un moment, n'a plus su être en situation de maîtrise. Alors, outre les réserves que j'ai exprimées, je dirais qu'à ce jour la stratégie ne fait pas suffisamment mention de la loi littorale. De nombreux objectifs de cette stratégie, à commencer par ceux qui concernent le déploiement des ENR et notamment les incidences sur les zones d'atterrage, les transformateurs et les lignes électriques à terre, mais également les aménagements portuaires devraient à terme, potentiellement, aggraver l'accumulation des dérogations à cette loi que l'on peut considérer pour nos littoraux comme une loi totémique. Donc, il faut aussi savoir s'interroger dessus.

Alors, au vu de ce que je vous dis, vous pourriez avoir un doute sur la portée du débat de ce jour ou en tout cas, non pas sa portée, mais le souhait que nous, commune du Pouliguen, moi-même en tant que maire du Pouliguen, représentant de l'ANEL, représentant de Cap Atlantique, vous pourriez penser que la portée que j'accorde à ce débat n'est peut-être pas celle à laquelle vous vous attendiez. Tout au contraire, je pense que je suis profondément convaincu dans la force du débat, de l'échange et de la connaissance scientifique, environnementale et culturelle. Je pense que ce débat, toute la démarche de la haute autorité telle qu'elle est faite sur l'ensemble de nos littoraux, est une démarche absolument fondamentale. Il est fondamental d'y participer parce que c'est à travers ce débat que non seulement les uns les autres nous arrivons à progresser dans notre connaissance culturelle, parce que c'est une culture ; nos littoraux sont une culture. Quand vous avez des éléments identitaires, ils font partie de votre culture. Des paysages font partie de votre culture. Dans la connaissance scientifique, parce que de parler de la sobriété énergétique, c'est aussi une connaissance scientifique. Là aussi, parler de l'environnement : la biodiversité, l'environnement marin. Il est absolument fondamental que nous ayons

une conscience de tout cela, une culture de tout cela et une connaissance. Ce débat a cette force, c'est qu'il vient enrichir notre connaissance à tous. Si cette rencontre a pour objectif de donner la parole aux élus pour un retour d'expérience sur la mise en place du premier parc éolien en fonctionnement à Saint-Nazaire et des enseignements qui peuvent en être retirés, au regard de ce que je viens de vous dire, ce débat doit avoir une portée encore beaucoup plus forte et j'y crois. J'y crois parce que... D'abord, merci à tous ceux qui ont œuvré pour nous permettre de nous retrouver ici, dans la commune du Pouliguen, pour permettre de donner la parole aux élus et à nos concitoyens. Merci à vous, Brigitte BORNEMANN, Aziliz LEGRAND, Charlotte MICHEL, Yves HENOCQUE, Jean-Claude MÉNARD, pour nous avoir accompagnés, nous, commune du Pouliguen, dans ce souhait de permettre ce moment dans notre belle commune. Merci, Monsieur le Président, mais vous n'êtes pas là, mais je le redirai plus tard, Monsieur le Président Floran AUGAGNEUR, de venir nous écouter, nous tous, les élus et concitoyens que nous sommes. Merci à vous tous d'être présents ici et je vous souhaite donc un excellent débat, serein, posé, mais franc, direct, sincère, avec toutes nos sincérités aussi différentes soient elles. Merci à vous.

Applaudissements

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Floran AUGAGNEUR n'est pas là, mais Paola SCHMIDT DE LA TORRE est là. Elle est membre de la commission nationale du débat public. Elle est également la représentante de la façade NAMO. Et puis, il y a également une personne tout à fait intéressante qui est tout au fond, c'est Natacha PERAUD qui coordonne l'ensemble des quatre débats sur les façades, ce qui veut dire qu'elle est partout à la fois. Je passe tout de suite la parole à Paola qui a reçu les compliments de Monsieur le Maire directement au nom de Floran AUGAGNEUR et de toute l'équipe de Floran AUGAGNEUR.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Effectivement, j'ai déjà été introduite par différents biais. Je le redis, je suis membre de la commission particulière du débat public sur notre façade Nord Atlantique-Manche Ouest. Je suis là aussi avec Patrick CHAUMETTE qui est assis là, qui est membre aussi de la commission particulière. Il est là, comme ça vous le voyez. Effectivement, aujourd'hui j'allais coanimer avec Brigitte cet après-midi d'échange avec vous. Floran étant pris dans le train, je vais aussi faire sa partie de présentation sur la commission nationale du débat public pour vous donner un peu plus d'informations sur le cadre de ce débat et aussi de quelle est l'institution qui organise ce débat, sachant qu'on est à la fin. On a été la semaine dernière à Lorient qui était notre dernière escale, on a commencé à Saint-Nazaire et on finit en Pays de la Loire, donc la boucle est bouclée. C'est le dernier évènement de notre escale NAMO. Ensuite, je vous dirai un petit peu, parce qu'on a des évènements qui sont sur notre façade et ensuite il y a des évènements et notamment des webinaires qui se font au niveau national sur des sujets plus globaux qui concernent plusieurs façades. Parfois aussi, on fait des webinaires interfaçades.

En ce qui concerne la CNDP, c'est la commission nationale du débat public qui est une autorité indépendante qui est là pour veiller au droit constitutionnel à l'information et à la participation du public. Selon l'article 7 du Code de l'environnement, toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Donc, la CNDP veille à la transparence de l'information, à la rendre disponible à chacun et chacune. Elle organise le débat de manière indépendante, nous sommes censés être neutres et donner toutes les chances à toute personne qui souhaite se positionner, qui souhaite apporter des arguments et on se charge de les reprendre. D'ailleurs, cela me permet de vous dire que tout ce qu'on se sera dit ici est enregistré, on fait des verbatims de chaque évènement, de chaque rencontre, pour pouvoir retranscrire ce qui est dit ici pour ensuite faire une synthèse que l'on remet à la maîtrise d'ouvrage. Ensuite, elle restitue la parole du public. Donc, deux mois après la fin du débat, nous réalisons un compte-rendu et bilan auquel la maîtrise d'ouvrage a trois mois pour répondre. La Mer en Débat a commencé le 20 novembre et se termine le 26 avril ; on aura un grand évènement qui conclut un petit peu La Mer en Débat le 6 avril à Paris. Il y a eu plus de 200 évènements au niveau national avec 12 000 participants environ qui ont participé dans les 4 façades maritimes. On a des outils en ligne, notamment « faites l'expérience » qui vous permet de faire tout un parcours en répondant à des questions, mais aussi en argumentant et en vous positionnant sur des questions et des sujets. Il y a eu plus de 120 000 sessions de « faites l'expérience », donc c'est assez énorme. C'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup de mobilisations sur internet via notamment cet outil. Ensuite, on a veillé à inclure un maximum de publics. Plus loin que mardi dernier à Lorient, nous avons retranscrit la réunion publique qu'on a faite le soir en langue des signes française et en retranscription

en direct sur YouTube. Nous avons travaillé avec des partenaires aussi, notamment Les Petits Débrouillards, pour accéder à des quartiers prioritaires de la ville, notamment avec des collégiens pour travailler vraiment sur ces enjeux-là. On a vraiment cet objectif d'entendre la parole de ceux qui n'y connaissent rien, peut-être, à la mer, qui n'ont pas forcément grandi à côté de la mer, qui n'ont pas cette chance. Tout le monde a le droit de s'exprimer et tout le monde peut donner son point de vue que nous prenons en compte au même titre que les autres. Voilà, je pense que j'ai un peu tout dit.

Juste pour vous dire ce que l'on va faire aujourd'hui, c'est le premier évènement que l'on fait avec des élus. Il y a des citoyens, des associations aussi ici autour de la table, mais ce que l'on voulait faire pour cet évènement, c'est avoir un peu le retour des élus. Je vais assurer le fil rouge de cette journée. On aura une première partie qui va être assurée par Brigitte puisque Brigitte a assuré plusieurs interviews de maires concernés par les éoliennes en mer, notamment le parc éolien de Saint-Nazaire. Donc, elle va nous faire un premier retour d'expérience. Ensuite, on va pouvoir écouter aussi les pêcheurs qui vont être là, représentés par Ion TILLIER du COREPEM qui, malheureusement, ne pouvait pas être là. Donc, il va nous suivre en Zoom. Je ne sais pas trop comment ça va se réaliser. Mais normalement, vous êtes censés... Vous allez le voir. Il va pouvoir communiquer directement avec vous. Ensuite, on aura une présentation aussi de la maîtrise ouvrage. La maîtrise ouvrage, elle est là. Elle va pouvoir répondre à vos questions aussi, des élus et des citoyens. Ensuite, on voudrait faire un petit échange avec la salle, avec les élus aussi, pour... C'est basé sur cette expérience de Saint-Nazaire. Qu'est-ce qu'on retient de cette expérience ? Quelles sont les recommandations que vous auriez aussi pour la suite, pour nous aussi, pour le débat ? Même si on est un peu à la fin, mais il est toujours temps de porter votre parole et vos souhaits et les apprentissages, puisque vous avez été touchés de plus près. Donc, autant qu'on puisse recueillir cette parole-là et qu'on puisse la prendre en compte pour la suite. Brigitte, je vais te laisser... Elle est occupée avec des soucis logistiques. Je vais essayer de meubler. Ça fait partie aussi du débat. Ça m'est arrivé plusieurs fois de devoir meubler. Juste, peut-être pour les règles qu'on peut se donner pour la suite, quand on aura un échange avec la salle, c'est la liberté de parole de chacun, bien évidemment, mais dans le respect de chacun et chacune. Donc, si vous prenez la parole, s'il vous plaît, évitez les propos malveillants et une parole aussi concise pour qu'on puisse donner l'opportunité à chacun de s'exprimer dans les temps impartis, sachant qu'après on vous propose un pot pour avoir un moment convivial avant de partir.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Alors, il y en a un qui va nous rejoindre cette fois-ci en Zoom, parce qu'après avoir affronté la gare Montparnasse, pour le moment, il est en train d'affronter Nantes. Donc, il est bloqué à Nantes. C'est la seule solution que l'on a trouvée. Il cherche un Wi-Fi pour que Floran AUGAGNEUR puisse nous rejoindre en Zoom. Donc, on va être obligés pendant 2-3 minutes de déconnecter pour pouvoir se reconnecter. Et il y a également Ion TILLIER qui représente la COREPEM. Lui, il est au niveau des Pays de la Loire. Il est chargé de mission et c'est un grand environnementaliste. C'est un biologiste marin également et il a une connaissance assez approfondie d'un programme de recherche qui s'appelle VALPENA. Il suit en grande partie la cartographie des pêcheurs que vous connaissez ou que vous allez découvrir avec nous. Est-ce que vous nous laissez 2 minutes pour pouvoir connecter Floran AUGAGNEUR ou est-ce que... Voilà, j'enchaîne. Donc, d'abord, peut-être une chose. Ce qui est intéressant, c'est que c'est Charlotte MICHEL qui va vous parler, qui va présenter la méthodologie qu'elle a mise au point pour que l'on puisse faire l'interview d'un certain nombre de maires, de parlementaires, d'élus, et surtout aussi de la société civile à travers deux associations, qui ne sont pas fatalement pro-éolienne, et également un acteur de la société civile, mais plutôt industriel et socio-industriel, qui s'appelle Hervé MOULINIER. On vous passera son slide en premier. Pourquoi est-ce que nous avons choisi les maires que vous avez ? D'abord parce qu'ils ont bien voulu accepter de répondre, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, mais c'est un autre sujet. Et ensuite... Vous verrez, on va vous passer la cartographie des maires, si c'est possible. On a besoin de deux minutes, alors on ne va pas vous la passer tout de suite. Pour le moment, on se connecte et se déconnecte. Vous allez voir, on a fait une cartographie qui est assez intéressante. On a d'abord choisi de vous présenter quelles sont les treize communes que vous connaissez par cœur, mais peut-être que tout le monde ne les connaît pas, qui perçoivent la taxe éolienne en mer. Le deuxième cercle, c'est ceux qui sont directement concernés par le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, mais qui n'ont pas la vue sur mer et qui ne voient donc pas les éoliennes. Et puis un troisième cercle, qui est un cercle d'élus qui est beaucoup plus éloigné et qui est surtout concerné par deux phénomènes. Un premier phénomène qui est « on voit de très loin les éoliennes, mais on ne perçoit pas la taxe parce qu'on est à plus de 12 000 ». Et puis, ça pose un autre problème, qui est de savoir comment on intègre les énergies renouvelables en mer. Alors là, on a

momentanément, derrière l'écran, Ion qui est là. Je peux passer la parole à Charlotte pour qu'elle présente la méthodologie.

Mme Charlotte MICHEL, LittOcean

Bonjour à tous. Je suis ravie d'être avec vous aujourd'hui. Donc, on a accompagné Brigitte et son équipe pour la série d'entretiens. Donc, ils se sont menés en partie par Zoom, en partie de visu. L'idée, c'était de recueillir des verbatims. Donc, pour faire ça dans la bonne et due forme, on a écouté ces personnes, retranscrit intégralement. Donc, bravo à toute l'équipe. C'est un long travail de retranscrire intégralement les entretiens. Ensuite, on en a extrait, effectivement, les verbatims les plus parlants par rapport aux questions qu'on avait posées. Et ces verbatims ont été relus par les personnes qui ont bien accepté qu'on puisse rendre ces données publiques. Voilà tout l'exercice qui vous paraît évident et qui prend un temps assez important, et surtout sur un temps très court. Donc, bravo à l'équipe de Brigitte d'avoir mené ça dans la bonne forme et dans ces temps aussi courts.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Et puis, il y a deux experts, dont toi, qui nous ont encadrés et qui nous ont aidés à sortir les verbatims que vous allez découvrir au fur et à mesure ; en tout cas, leur synthèse. Alors, on commence peut-être par le slide qui est un slide très général d'Hervé MOULINIER dont je vous ai parlé tout à l'heure. Hervé MOULINIER est l'ancien directeur de Thales à Brest. C'est le fondateur du pôle de compétitivité qui est le pôle mer Bretagne-Atlantique, qui couvre donc les deux régions Bretagne et Pays de la Loire. Et la question que l'on s'est posée, c'est qu'en définitive, qu'est-ce que les industriels peuvent demander aux élus ? Et en particulier, comment est-ce que des pôles de compétitivité ou d'autres structures professionnelles peuvent être intéressés ? Et dans quel cadre ils peuvent contacter les maires et les parlementaires ? Donc, le premier point qui est relativement important, c'est qu'il est, de son point de vue... De toute façon, vous aurez les slides. Mais ce qui est intéressant, c'est qu'il est assez difficile à faire, au niveau d'une façade globale, une planification. Et surtout, il faudrait une planification des besoins des acteurs. Mais néanmoins, c'est nécessaire. Il faut donc arriver à faire des zones et des sous-façades où des endroits peuvent être directement concernés et ont donc la même problématique. Donc la problématique, d'après lui, c'est d'identifier les besoins et d'identifier les besoins à la fois des demandes que peuvent formuler les opérateurs et les différents acteurs des parcs éoliens en mer, et de voir au niveau local, et là vous allez avoir toute une liste après qui en découle, quels sont les besoins. Quels sont les besoins à la fois en termes de terrain ? Quels sont les besoins en termes d'hommes ? Quels sont les besoins en termes de formation ? Quels sont les besoins en termes de logistique ?

Ensuite, position tout à fait intéressante. Au niveau du pôle mer et avec France Énergie Marine, ce qui est pour lui le plus important, c'est qu'on mette l'information à disposition de tout le monde. Alors, comment faire puisque l'information existe, elle a été produite ? Elle est à disposition de tout le monde puisque l'accès est gratuit. Mais comment la partager ? Donc, quelles sont les structures qu'il faudrait mettre en place pour permettre un accès et faciliter l'accès et la compréhension des études qui sont faites ? C'est un sujet qui est relativement important pour deux raisons. La première, c'est que vous avez une polémique qui peut être éventuellement soulevée, celle de la connaissance qui est acquise grâce au soutien ou à la demande de l'État. Et vous avez également des connaissances qui sont produites par des parcs éoliens en mer ou par des acteurs des parcs éoliens en mer. Selon un certain nombre d'associations, ces études peuvent être orientées. Vous verrez que de mon point de vue ça ne peut pas être le cas parce que ce sont des études scientifiques, environnementales qui sont basées à la fois sur des données précises, mais également sur la durée. Donc, il faut effectivement un retour d'expérience. Mais, je pense que ceux qui ont l'obligation d'avoir à fournir des données environnementales, par exemple à la DREAL ou à la DIRM, ils n'ont pas, et ce n'est pas dans leur intérêt, mais on demandera aux structures de l'État, ce n'est certainement pas dans leur intérêt de donner de fausses informations puisque ce sont des informations qui peuvent être relativement facilement démenties. Donc ça, ça concerne Hervé MOULINIER.

Maintenant, nous allons passer aux élus. Peut-être avant de passer le slide des élus, enfin des verbatims, est-ce qu'on peut montrer la carte ? Voilà. Donc, je mets mes lunettes, pourtant c'est gros. Mais, qu'est-ce que l'on a choisi ? On a choisi, comme je vous le disais tout à l'heure, les 13 communes qui sont là. Voilà les maires qui ont répondu. On est en attente également d'autres maires. Déjà eux, ils ont validé leurs interviews. On a également demandé au maire de Prinquiau, qui est là, Jean-Pierre BLANC. Pourquoi est-ce qu'on a choisi Prinquiau ? Il vous l'expliquera mieux que moi, mais c'est tout simplement parce que se trouve à cet endroit, qui est là, par-là, la station terrestre de conversion du parc éolien en mer, qui arrive sur la plage. Et ensuite, vous avez une île souterraine de RTE. Donc ça,

c'est un raccordement RTE. Voilà le deuxième raccordement RTE, si je ne me trompe pas, qui est le raccordement terrestre. On a également demandé à l'île de Houat, à Philippe LE FUR, son avis. Donc, vous l'aurez et il vous pose des questions tout à fait intéressantes. Enfin, on a le COREPEM avec, derrière l'écran, Ion TILLIER, que l'on va retrouver. On a également Jean-Claude MÉNARD, qui est juste devant vous, qui est le président de l'association Estuaires Loire & Vilaine. Et puis, Nathalie BEAUZEMONT, qui est la présidente de l'association Gardiens du large, et qui, il faut être clair, est pro-nucléaire. Mais, elle a aussi une position intéressante sur la décarbonation. Donc maintenant, on va aller assez vite, si vous le voulez bien, pour ne pas vous faire perdre du temps. Maintenant, vous les avez tous. Et voilà les taxes que perçoivent les communes. C'est bien ça. On est bien d'accord. Il faudra simplement que vous vérifiiez les chiffres. Vous ne voyez rien ? Qu'est-ce qu'on peut faire pour grandir ? En tout cas, le montant perçu par Saint-Nazaire, c'est près de 1,3 million. Celui du Pouliguen, Monsieur le Maire, 298 000. Celui du Croisic, 290 000. Celui de Batz-sur-Mer, 277 000. La taxe de La Turballe, qui a aussi le port de maintenance, 269 000. Celle de Guérande, 454 000. Pornichet, 345 000. Piriac-sur-Mer, Madame le Maire et Monsieur l'Adjoint, 176 000. La Baule, 460 000. Noirmoutier, 210 000. Hoedic, 139 000. Et là, on n'a pas les chiffres, encore. Et Houat, rien. Houat voit les éoliennes, mais ils sont à plus de 12 000, donc ils ne touchent rien. Voilà. Ça, c'est le... Après, on verra ce qu'on en fait de cet argent. Est-ce que c'est suffisant ou pas ?

Ensuite, on a les entretiens. L'objectif des entretiens, c'est, comme vous l'avez dit, Paola, comme le redira tout à l'heure Floran AUGAGNEUR, c'est d'avoir les retours d'expérience des maires et des élus d'une manière générale. Ensuite, de mettre en lumière ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné ; ce n'est absolument pas une critique du parc, c'est simplement un retour d'expérience pour savoir à quel moment un élu doit être mis dans la boucle, et probablement dès le départ, je crois. Enfin, je crois, c'est ce qu'ils disent. Ensuite, il convient de dégager un certain nombre de... Pardon, si on peut revenir en arrière. Il s'agit de dégager les bénéfiques ou les impacts négatifs ou bénéfiques sur les aspects perçus par les acteurs du territoire et enfin établir une liste de recommandations compte tenu de votre retour d'expérience pour que les autres maires et les autres élus, voire les parlementaires, les associations et tout le microcosme ou le macrocosme d'une zone concernée par l'implantation d'un parc éolien en mer, puissent obtenir un retour d'expérience qui leur serve et qu'ils puissent à la fois le prendre à leur charge, si je puis dire, l'intégrer complètement, mais également l'améliorer. Et au fur et à mesure de l'état d'avancement des parcs qui sont en cours d'installation, je crois que ce serait intéressant de faire ce travail. Mais bon, ça, c'est après aux instances de le poursuivre.

Alors, si on revient à la synthèse, peut-être des... Voilà. Donc, le développement des connaissances et de la culture scientifique et technique dans les domaines marins et institutionnels, c'est probablement un des facteurs clés des besoins que l'on a, d'une manière générale. Ce n'est pas seulement lié au parc éolien en mer, mais on s'est aperçu à travers les débats publics que nous avons suivis qu'il y avait quand même une grande méconnaissance d'une façon générale de la part des populations à la fois de ce qu'était un parc en mer, mais de ce qu'était également la pêche et les réglementations qui sont liées à ces différents domaines, à ces différents secteurs. Il y a également la promotion, ou l'interaction en tout cas, entre le développement industriel portuaire et les emplois correspondants dans un contexte concurrentiel. C'est-à-dire que si on n'a pas les infrastructures et la chaîne logistique qui va avec l'implantation d'un parc éolien en mer, c'est extrêmement difficile de faire de la retombée locale. Mais, pour avoir des retombées locales, il faut donc des industries, mais il faut également des logements pour les collaborateurs et les personnes qui travaillent sur ce secteur. Et là, on retrouve ce qui vous est à peu près tous en commun, des problèmes d'espace, des problèmes de logement, des problèmes de réglementation. Enfin, la prise de conscience de la nécessité de décarboner l'énergie, je pense que tout le monde l'a, donc on peut l'évacuer. Pas l'évacuer, mais en tout cas elle est intégrée. L'initiation d'un processus d'appropriation du fait maritime. C'est-à-dire comment est-ce qu'effectivement on commence à comprendre et à connaître la mer. Et là, je pense que la DIRM pourra nous dire aussi un certain nombre d'éléments. Comment devenir un acteur à part entière de la transition énergétique ? Et là, on se retrouve avec d'autres problèmes sur les énergies renouvelables en mer. Vous verrez les interviews à ce sujet. Le versement de la taxe éolienne. Stimuler une stratégie territoriale pour se saisir des opportunités. Et puis, la prise de conscience au-delà du débat public et la nécessité de créer des dispositifs pérennes pour que le dialogue soit permanent entre un parc éolien en mer, si je ne me trompe pas, ou des parcs éoliens en mer, les structures de l'État, mais aussi avec l'opinion publique, avec les habitants. Et les habitants, ce ne sont pas seulement les habitants permanents, ce sont aussi les habitants momentanés, à travers le tourisme, qui sont concernés. Et c'est là où on retombe à nouveau sur le partage des connaissances avec la création de structures d'accueil ou de développement de culture scientifique et de lieux scientifiques.

Messieurs les élus qui avez répondu, est-ce que vous vous retrouvez dans ces verbatims que l'on a retenus de vos propos ? Est-ce que quelqu'un veut tout de suite, l'un de vous, ou l'une de vous, prendre la parole ? Peut-être Madame la Maire. Emmanuelle DACHEUX a deux avantages. Premièrement, c'est une nouvelle élue depuis le mois d'octobre, donc elle n'a pas pris part à la décision, elle n'a pas été concernée, autre qu'en tant qu'habitante ; elle n'a pas été concernée en tant qu'élue sur l'implantation du parc éolien en mer. Néanmoins, elle en a quand même à la fois les bénéfices et les inconvénients, puisque à Piriac, vous avez une ville qui est magnifique et qui peut-être a une vue sur les éoliennes qui vous gêne, mais de toute façon, que maintenant vous commencez à bien gérer, d'après ce que j'ai compris. C'est ça ?

Mme Emmanuelle DACHEUX, Maire de Piriac-sur-Mer

Oui, effectivement, je suis élue depuis pas très longtemps, donc en tant que citoyenne j'ai vu arriver les éoliennes et je ne me suis pas sentie informée en tout cas, à part par la presse, la télévision, les journaux locaux ; je ne me suis pas sentie informée, j'ai suivi l'information par mon propre biais, j'ai vu ces éoliennes s'installer. Donc à titre de citoyenne, comme je disais, j'ai trouvé que l'impact visuel était quand même fort, même si sur Piriac il est assez limité. Toute la partie sud de la commune de Piriac, de Lérat jusqu'au Castelli, c'est quand même une des plus belles parties de la commune, où on a un sentier de grandes randonnées très fréquenté, et effectivement les gens sur ce sentier se plaignaient un peu de l'arrivée de ces bâtons au loin qui finalement étaient un peu plus grands que ce qu'on nous avait prédit. Après, j'ai été élue. Effectivement, en étant élue, comme je vous l'ai dit, ça n'a pas été ma priorité d'élue. Quand vous m'avez interrogée, je vous ai même dit que je suis un peu gênée parce que je n'ai pas la maîtrise du sujet et je vous ai renvoyé à mon adjoint aux énergies qui a une meilleure maîtrise que moi. Effectivement, comme vous dites, la population en tout cas a été un peu gênée, embarrassée par cet aspect visuel, comme le disait tout à l'heure Norbert SAMAMA ; c'est un peu cette vision qu'on a de l'horizon, de l'océan, et nous de là où on est, on voit Houat et Hoedic, on est habitué à ces balades, du coup c'est vraiment le plaisir qu'on en a, c'est de voir cet horizon, c'est un moment de détente, un moment de plaisir, et là on se dit qu'on va un peu nous le gâcher en nous mettant ces bâtons au loin. Mais avec le temps, on est passé de « c'est limite insupportable » à « c'est dommage ». Donc, je pense que finalement ça va peut-être rentrer dans les mœurs. C'est plus difficile pour les gens, effectivement, vous en avez parlé, qui viennent en vacances plus que pour les locaux, j'ai l'impression. Mais voilà, comme je vous l'ai dit aussi, je pense que le mix énergétique est important, qu'il faut effectivement penser à faire autre chose que des énergies fossiles, mais là c'est plus mon adjoint qui en parlerait mieux. Voilà, merci. Je peux lui passer la parole. M. BERON.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Rodolphe BERON a plusieurs casquettes, mais une ancienne casquette qui est tout à fait intéressante, c'est qu'il a été directeur d'hôpitaux.

M. Rodolphe BERON, Adjoint au maire de Piriac-sur-Mer

Non, en fait, j'étais l'ingénieur référent en matière d'énergie et aussi d'hygiène pour les hôpitaux de Lyon.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Voilà, mais il y avait quand même des hôpitaux.

M. Rodolphe BERON, Adjoint au maire de Piriac-sur-Mer

Oui, tout à fait, mais je n'étais pas directeur, j'étais simplement fonctionnaire hospitalier.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Mais un fonctionnaire qui achetait l'énergie ?

M. Rodolphe BERON, Adjoint au maire de Piriac-sur-Mer

Oui, j'ai participé à l'achat d'énergie, notamment sur les problématiques Tartam, les tarifs transitoires de retour à l'ajustement de marché après cette libéralisation du marché de l'énergie. J'ai surtout une sensibilité, moi, pour les économies d'énergie, parce qu'en fait je devais faire réaliser des économies d'énergie aux hôpitaux, et aujourd'hui j'essaye de faire réaliser des économies d'énergie à la commune de Piriac-sur-Mer. En fait, j'étais aussi expert près des tribunaux en matière d'énergie, et je constate qu'il y a un gisement énorme d'économies d'énergie à faire qui touche globalement la production d'électricité, et aujourd'hui je m'interroge sur tous ces parcs éoliens qui sont prévus en projet et quels

sont les réels besoins, sachant qu'aujourd'hui, Piriac-sur-Mer, on est en ZAENR, c'est-à-dire zone d'accélération pour les énergies renouvelables. Donc en gros, petit à petit, on va arriver à s'effacer par rapport au réseau électrique, au moins temporairement. Je veux dire, on a de plus en plus de citoyens qui font installer des panneaux photovoltaïques, donc c'est un effacement diurne sur l'alimentation électrique. Donc, j'aurais beaucoup de choses à dire, mais bon, ce qui m'intéresserait, si vous voulez, c'est vraiment d'où provient cette politique en matière d'énergie d'installer autant d'éoliennes. Qu'est-ce qu'on attend ? Parce que je me suis aperçu qu'il y avait une confusion entre les gigawatts, les gigawattheures, les kilowattheures, l'énergie, la puissance, et ce qui serait intéressant aussi, c'est de voir un petit peu au niveau de la simultanéité de l'ensemble des parcs éoliens, parce que le vent, c'est une ressource qui est aléatoire. Quelle est la puissance qu'on peut attendre de l'ensemble de ces parcs éoliens ? Je m'arrête là.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Non, mais de toute façon, la discussion se poursuit.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Oui, de toute façon, on a prévu à la fin un moment d'échange avec la salle où on pourra approfondir certains sujets et certaines questions que vous avez abordées vont être représentées, je pense, par la maîtrise d'ouvrage, donc on aura la perspective un peu plus large de quelle est la proposition de l'État. Sachant que, aussi, la maîtrise d'ouvrage vient de sortir une proposition de carte il y a peu, donc ce sera peut-être discuté lors de cet après-midi. Je vous propose qu'on puisse partir... on continue avec la question des cartes, puisque les pêcheurs ont sorti leurs cartes il y a très peu de temps, aussi, donc on a la chance de pouvoir avoir, j'espère que ça va fonctionner, Ion TILLIER qui représente le COREPEM, ici, et qui va nous parler un peu plus sur cette proposition de carte ou sur quels critères et puis la proposition des pêcheurs sur la façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

M. Ion TILLIER, COREPEM

Juste au mois de février, c'était principalement cette proposition...

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Ion ?

M. Ion TILLIER, COREPEM

Après, il y a aussi des enseignements sur la gouvernance.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Alors, peut-être en attendant qu'on règle bien cela, est-ce que, Charlotte, tu peux expliquer de quelle manière tu as interviewé Ion TILLIER et comment c'est restitué ?

Mme Charlotte MICHEL, LittOcean

Oui, donc j'ai eu un premier entretien cet hiver avec Ion pour avoir son expérience globale de la pêche Littet de l'intégration de la pêche sur le littoral. Ion m'a fait part de toute l'histoire, il en avait beaucoup à raconter sur toute la mise en place du parc de Saint-Nazaire et de cette proximité entre les pêcheurs, les industriels, les autres usagers et les services de l'État. Et donc, on a reprogrammé un entretien. C'était en amont de ce travail que vous avez tous fait, donc il a répondu à un autre questionnaire. En fait, je l'ai écouté dérouler son histoire qui me paraissait très riche. Donc, Ion, je ne sais pas si tu m'entends, mais on a passé plus de deux heures ensemble. J'ai écouté vraiment avec grand intérêt cet entretien que j'ai retranscrit, que tu as relu. On a sélectionné effectivement les verbatims les plus intéressants. Donc, je m'excuse, on a un petit peu réutilisé... On a repris l'intégralité de ton entretien et on l'a remis dans les questions auxquelles tu n'avais pas forcément répondu. Mais, c'est plus homogène comme ça. Donc, peut-être, je te laisse la parole pour que tu nous racontes les faits essentiels de cette expérience, de ce retour d'expérience. Et surtout, peut-être que tu insistes sur les préconisations, parce que ce n'est que le début d'une série de parcs qui vont s'installer et je pense qu'on est aussi tous tournés vers l'avenir. Comment faire aussi bien, voire mieux ? C'est à toi, si tu veux bien.

M. Ion TILLIER, COREPEM

Oui, bonjour. M'entendez-vous ?

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Très bien.

Mme Charlotte MICHEL, LittOcean

Parfaitement.

M. Ion TILLIER, COREPEM

Alors, ce n'est pas mon cas en retour. Donc, je vous prierais vraiment, pour des interventions, des questions, de vraiment faire un effort particulier d'articulation et d'énonciation, parce que le son est absolument déplorable de mon côté. Super. Merci beaucoup. Alors, non, moi, je n'ai pas de questions.

Mme Charlotte MICHEL, LittOcean

La question qu'on te pose, Ion, donc, et qu'on va te traduire dans le fond de la salle, c'est qu'on aimerait bien que tu racontes brièvement ce que tu as bien aimé de l'expérience sur la mise en place des éoliennes de Saint-Nazaire, ce qui, peut-être, pourrait être perfectionné, et surtout quelles sont tes recommandations à venir.

M. Ion TILLIER, COREPEM

Alors, mes recommandations à propos de quoi ? Comme je vous le disais, j'en suis le premier désolé, mais moi, je n'ai absolument pas pu suivre vos échanges sur la précédente demi-heure, parce que c'était inaudible de mon côté. Je ne sais absolument pas de quoi vous avez parlé. Une petite idée qu'on a parlé du maritime, de planification et ce genre de choses, mais ça ne va pas au-delà. Donc, si on peut préciser la question, ça me permettrait d'avoir une réponse davantage utile.

Mme Charlotte MICHEL, LittOcean

Donc, juste pour meubler, en attendant, je ne sais pas comment on va pouvoir communiquer avec Ion, dire qu'lon était là dès le départ sur la mise en place... même avant que l'appel d'offres ait été attribué. Donc, il y a eu tout un travail extrêmement fin entre les pêcheurs, représentés par le COREPEM. Il a insisté pour dire que ce ne sont pas les pêcheurs qui ont choisi la zone, ils ont été comme vous, ils ont été face à un choix qui avait été destiné de la zone. Le travail des pêcheurs, ça a été plus spécifiquement de designer ce parc éolien, de lui donner la forme ad hoc pour qu'un certain nombre de pêcheurs puissent continuer à pratiquer leur pêche sur cette zone-là et ils ont eu aussi tout un travail extrêmement intéressant, expérimental, non pas forcément que sur la forme, mais aussi sur toute la procédure et ils rappellent qu'effectivement, au même titre que les usagers, les services de l'État ont expérimenté ces procédures et donc ils ont fait un travail extrêmement fin d'ajustement de la procédure sur le terrain. Voilà, ensuite, il considère... Je parle à ta place, je suis désolée. Est-ce qu'on... Et donc ensuite, après ce travail d'apprentissage qui a été très fin et très instructif, il considère que finalement, après la mise en place du parc, parce que pendant les travaux il y a eu effectivement des pertes pour les pêcheurs, parce qu'ils ont dû arrêter de pêcher ou s'ajuster parce qu'il y avait des grosses machines qui arrivaient, qui venaient, etc. Il y avait toute une circulation sur la zone qui était compliquée, mais une fois le parc mis en place, finalement, ils ont retrouvé... Donc, ils avaient essentiellement des arts dormants, pas de chalutage, etc. Donc en fait, ça a peu impacté. Il y a quelques pêcheurs qui ont dû effectivement éviter cette zone, mais la plupart étaient sur des arts dormants, donc ils ont pu continuer à poser leurs casiers, à poser leurs filets, donc il n'y a pas eu tant d'impact que ça sur la pêche. Et en termes de ressources halieutiques, finalement, la plupart des poissons ou des crustacés n'ont pas disparu, sont revenus, sauf qu'il y a eu l'émergence d'un prédateur, le poulpe, en même temps, qui n'était pas forcément lié, et qui a fait que les crustacés ont dû décliner. Je m'arrête, c'est ça ? Donc, vas-y, Ion.

M. Ion TILLIER, COREPEM

Bonjour à toutes et à tous. Désolé encore une fois pour le fait de ne pas être avec vous, quelques petits cafouillages dans l'organisation. Donc moi, je suis Ion TILLIER, je suis le directeur adjoint du Comité Régional des Pêches, organisation professionnelle des marins-pêcheurs et des pêcheurs à pieds professionnels dans la région Pays de la Loire. J'imagine sans vous voir que je connais un certain nombre de têtes dans vos rangs, puisque j'ai accompagné le déploiement de ce projet éolien depuis le début des années 2010 pour les marins-pêcheurs, faisant le lien effectivement entre les marins-pêcheurs et le reste du monde, et notamment les services de l'État pour en arriver à la réponse à la question. Bon, sur ce projet qui était clairement un projet pilote, pas au sens consacré du terme, mais pilote parce que c'est bien lui qui a défini les manières de faire, et les manières de faire tant d'un point

de vue opérationnel et industriel certainement, que les manières de faire en termes de procédure côté État. Et en ce sens, les relations qu'ont pu avoir les marins-pêcheurs, mais pas uniquement, je pense l'ensemble des usagers de la mer avec les services de l'État, ont été des relations de co-travail sur ce projet. De co-travail pour justement contribuer à définir, à affiner les procédures, et surtout à trouver les bonnes sorties aux procédures, les solutions concrètes qui font que sur le terrain on arrive à gérer de la cohabitation, que dans les réunions on arrive à mener des processus de concertation concluants, etc. Ça a donc été sur ce projet, avant tout, des démarches partenariales avec les services de l'État, qu'il s'agisse d'ailleurs de la DIRM, de la DDTM, ou de la préfecture maritime. Brigitte, vais-je avoir le temps de présenter les résultats sur les zones d'importance pour la pêche ou pas ?

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Oui.

M. Ion TILLIER, COREPEM

OK, donc je n'évoque pas ce volet spatial pour l'instant. En termes de recommandations, hors volet spatial, c'est-à-dire choix de zone et ce genre de choses, ce que je pourrais aujourd'hui formuler, c'est du côté des marins-pêcheurs, la plus grande attention apportée autour du sujet de l'accélération. Je m'explique. On peut certainement accélérer sur beaucoup de choses, si ça a un sens et un intérêt général avéré. Il y a néanmoins certains temps, des temps de concertation, des temps de résolution de problèmes, chercher les bonnes mesures pour éviter, pour réduire les effets d'un parc. Ces temps-là sont des temps sur lesquels, de l'expérience que je peux avoir sur les différents projets sur lesquels j'ai travaillé, on ne peut pas rogner. Il y a nécessairement à inventer des choses collectivement, à challenger des processus, à challenger de la technologie pour arriver à des solutions. Et ça, ça ne se fait pas sur un claquement de doigts.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

[inaudible]... une étude qui est menée depuis quelques années maintenant à travers le programme de recherche VALPENA. Est-ce qu'on peut passer en une minute la vidéo de Brice TROUILLET qui présente le programme VALPENA ?

Diffusion d'une vidéo.

On vient de voir les deux vidéos de Brice qui expliquent le programme VALPENA. Est-ce que maintenant tu veux présenter la carte ? Ou tu veux qu'on la passe ?

M. Ion TILLIER, COREPEM

Non, je vais partager mon écran, si ça ne vous embête pas, et réutiliser, je suis désolé pour les personnes qui étaient éventuellement présentes à cette réunion, une partie de la présentation qui a été faite au webinaire dédié à la pêche hier soir.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Qui était formidable.

M. Ion TILLIER, COREPEM

Bon, je ne vais pas vous refaire tout le topo qu'on a pu faire hier parce que ça a duré plus de 40 minutes, effectivement, en termes d'intervention, mais peut-être juste un mode d'introduction vous rappeler que... Alors, vous rappeler que là je vais vous exprimer des éléments qui ont été formulés conjointement par l'ensemble des organisations professionnelles pêche de la façade NAMO, donc les comités de pêche à la fois bretons et le COREPEM qui regroupe les marins-pêcheurs et les pêcheurs à pied de Loire-Atlantique et de Vendée. Vous exprimer peut-être, avant de rentrer dans ce détail des zones d'importance, quelques grands éléments de cadre à avoir en tête. Tout d'abord, le fait que l'activité de pêche sur la façade de NAMO est la plus importante, place cette interrégion au premier rang de la pêche française et que le maillon production, donc le premier de la filière, est particulièrement notable avec plus de 40 % de la flotte qui se trouve entre la Bretagne et les Pays de la Loire. Je vous laisserais retourner, si vous voulez avoir des chiffres en détail, sur le PowerPoint mis en ligne en lien avec le webinaire, mais les caractéristiques particulières de cette activité, d'un point de vue production, c'est qu'on a dans cette interrégion des pêcheries très polyvalentes et diversifiées. On n'est clairement pas sur un monotype. En fait, cohabitent à la fois des arts dormants, des arts traïnants, ciblant une grande variété d'espèces et notamment des espèces à forte valeur ajoutée ; donc ça, c'est vraiment un élément très structurant et qui explique aussi la diversité des enjeux que je vais vous exprimer par la suite. Cette

activité, donc je m'exprime au nom de la production, mais elle est bien évidemment structurante à la fois d'un point de vue socio-économique en termes de richesse créée, en termes d'emplois. Elle est aussi structurante des territoires sur lesquels ces activités sont implantées à terre, pas uniquement les territoires portuaires, mais l'ensemble des territoires qui peuvent héberger des éléments tant sur la transformation que sur le transport des produits de la mer. Ce sont des activités qui, d'un point de vue production, sont des activités sous contrainte parce qu'il se trouve qu'il y a pas mal d'éléments environnementaux qui évoluent en ce moment. On parlait de continuum terre-mer aussi à de nombreuses reprises dans ce débat, l'influence de la qualité des eaux sur la production halieutique est particulièrement notable. Il y a aussi des éléments de contraintes qui sont plutôt de l'ordre des inputs de la filière, le prix de l'énergie, l'attractivité des métiers, le renouvellement de la flotte ; tout ça, ce sont des grands défis qui ne sont pas l'objet de ce débat, mais je les mentionne comme éléments d'acculturation aussi au sujet des éléments que je vais présenter par la suite. Et puis, il y a effectivement des enjeux aussi et des contraintes peut-être davantage géopolitiques liées au Brexit, entre autres, à la cohabitation entre flottilles françaises et étrangères, et ce dans des espaces que parfois on n'imagine pas, y compris pas forcément très loin des côtes de Loire-Atlantique pour des cohabitations avec des chalutiers belges, par exemple.

Aujourd'hui, les deux grands enjeux finalement, si je veux synthétiser, qu'il y a pour cette activité de pêche sur le volet production, c'est l'accès aux espèces et l'accès aux espaces. L'accès aux espèces, je vous en parle extrêmement rapidement, mais quelque part on est à un point de bascule entre une très forte importance depuis la mise en place de la politique commune des pêches sur l'accès aux espèces, à une période où effectivement les stocks de poissons, c'est ainsi qu'on parle en halieutique, étaient dans un mauvais état. Aujourd'hui, vous le voyez dans le petit figuré avec les poissons qui est en haut à droite de la diapositive, on est dans une situation où la majorité des espèces sont gérées de manière durable. Ce volet-là est donc un volet qui sera toujours présent et sur lequel il y a toujours à faire des efforts, mais malgré tout cet accès aux espèces commence à être en partie sécurisé. Ce qui est aujourd'hui insécurisant et représente un énorme défi pour les activités de pêche, c'est l'accès aux espaces. Vous avez un exemple de cartographie, j'espère qu'elle sort mieux sur votre écran que sur le mien, mais de cartographie des usages et des zonages présents dans les eaux de la façade NAMO où on se rend compte effectivement que, notamment dans l'espace côtier, mais ce n'est pas le seul espace concerné, on a une saturation d'usages et de zonages qui amène des difficultés simplement à avoir des territoires de pêche pour pouvoir capturer les espèces qu'on a le droit de capturer.

J'en arrive au cœur. Les marins-pêcheurs sont donc, vous l'aurez compris, les premiers demandeurs de visibilité de cet accès à l'espace et en ce sens ils sont demandeurs de planification pour s'y inscrire de manière pertinente. Donc, nous avons précédemment participé à l'émergence des premiers éléments de planification dans le premier round DSF, mais en préparation du second round du DSF, on a effectivement, en s'appuyant sur l'expertise scientifique et technique à Nantes Université des géographes et des économistes, travaillé sur la représentation de l'emprise spatiale et des enjeux des activités de pêche dans l'espace pour poser finalement ces éléments-là au débat et faire valoir les besoins pour la pérennité des activités. Donc, on s'est appuyé sur des données multisources, des données robustes, VALPENA effectivement en est une, on pourra en reparler si vous le souhaitez, mais voilà on a cartographié différents indicateurs : l'emploi généré par les unités d'espace, la dépendance économique des navires, les volumes, les valeurs produites, la fréquentation en nombre de navires. Bref, autant de petits pixels qui composent l'image de ce qu'est la pêche à l'échelle de cette façade.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Est-ce que tu as encore une autre carte à présenter ?

M. Ion TILLIER, COREPEM

Oui, je ne suis pas encore arrivé aux zones d'importance. Je voulais faire un petit cadre pour que ça soit clair sur le sujet. Donc, les marins-pêcheurs ont surtout cherché à aller au-delà de ces petits pixels et à présenter non pas des éléments de déroulement parce qu'un nombre de navires ça veut dire quelque chose, mais ça ne veut pas tout dire, et à présenter vraiment ce que sont leurs zones d'importance pour garantir la pérennité des activités de pêche. Cet élément-là, c'est ce que je vais vous présenter par la suite, la méthode qui a été utilisée repose en fait sur la composition de différents indicateurs qui relatent finalement de la durabilité du projet à travers une approche économique, une approche sociale et une approche environnementale. Les zones d'importance le sont à ces trois titres dans ce que je vais vous montrer par la suite. Voilà une première carte résultat de ce que sont ces zones d'importance pour les navires qui ont exercé une activité uniquement dans la façade NAMO.

Donc, c'est la façade que vous retrouvez dans ce secteur-là. C'est plus large que le périmètre géographique peut-être auquel vous êtes référés, mais à cette échelle là et pour ces navires on observe plusieurs choses. Tout l'espace maritime est soumis à débat et concerné par les activités de pêche, premier point. Le deuxième, c'est que les navires de pêche, même s'ils sont relativement faiblement dimensionnés dans cette interrégion Bretagne-Pays de la Loire, leurs zones d'importance débordent largement et en ce sens-là, tout comme il y a une forme de cassure dans le traitement des thématiques entre terre et mer, il y a aussi une forme de cassure administrative et géographique entre le Sud-Atlantique, c'est-à-dire l'Aquitaine, et puis le bloc Bretagne-Pays de la Loire, par exemple, et c'est vraiment un élément sur lequel et la CPDP et l'État doivent, à notre sens, contribuer à faire décloisonner un peu les discussions. Ce qu'on observe dernièrement, c'est qu'on a effectivement un gradient d'importance qui est décroissant des côtes vers le large, en lien avec le fait que 75 à 80 % des navires sont des petites unités qui ne peuvent pas aller très loin de la côte.

Si je zoome rapidement à l'échelle NAMO, ce qu'on observe, c'est qu'il y a des zones stratégiques de très forte importance dans le golfe Nord-Breton, dans le secteur Nord-Bretagne et puis, pour ce qui vous concerne peut-être davantage, sur une bande côtière assez épaisse finalement dans tout le nord du golfe de Gascogne. Ces zones sont des zones, comme vous l'avez compris, qui sont indispensables à la pérennité des activités de pêche et en ce sens, pour basculer sur le volet positionnement, les marins-pêcheurs ont quand même l'impression que les vellétés, notamment à travers la politique de conservation, la mise en place des ZPN, la politique de déploiement de l'éolien en mer, viennent complètement bousculer le premier exercice de planification qui est en cours d'application et viennent déséquilibrer les solutions qui avaient été collectivement trouvées. L'impression, pour le dire avec les mots qui ont été utilisés hier soir, c'était « on cherche à remplacer une production par une autre », à remplacer une production halieutique par une production énergétique notamment. Je vais volontairement dans la caricature, mais je vous retrace ce qu'ont pu exprimer les marins-pêcheurs hier. D'ailleurs, quand on regarde cette carte superposant les zones produites, alors je sais bien que ce ne sont pas des productions des syndicats d'énergéticiens ni FR, ni SER, mais bien les cartes produites par l'État. On se rend compte que la majorité des zones jugées propices à l'horizon 2035 se trouve dans les zones d'importance pour la pêche. Le sujet notamment des extensions de parcs, que ce soit celui du banc de Guérande ou celui du plateau des Boeufs est un sujet qui est absolument inconcevable, de notre côté, dans la mesure où particulièrement sur ces espaces-là, la communauté locale de pêcheurs a beaucoup concédé et il faut trouver des solutions certainement autres. Dans tous les cas, la solution qui est proposée est jugée inconcevable ; les marins-pêcheurs jugent que c'est effectivement à l'État de créer ces conditions de vivre-ensemble et de cohabitation en mer et que pour cela il y a certainement différents leviers à activer. On a notamment un vrai verrou technologique. Je ne remets pas l'existence du verrou en cause du tout, mais autour de la capacité de raccordement en fonction de critères de bathymétrie et de distance à la côte qui aujourd'hui empêchent d'accéder à des zones ou de l'acceptabilité qui serait envisageable côté pêche. Peut-être qu'il faut réfléchir autour de ça, à la fois favoriser de l'accélération technologique, c'est certainement facile à dire de loin quand on n'est pas ingénieur chez RTE, mais ça reste une idée qui me semble être à creuser. Et puis, dans tous les cas, certainement aussi adapter ce calendrier de déploiement à la maturité des technologies qui permettront d'accéder à des espaces où il y aurait de l'acceptabilité. Voilà pour une rapide, bien que trop longue, présentation des éléments que je pouvais vous faire en l'état. Si on me reporte des questions, j'y répondrais avec plaisir. Merci pour votre attention.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci, Ion. Alors effectivement, vous l'avez peut-être constaté, on est complètement hors du temps. Enfin, on est dans les temps, mais on a bien explosé le temps. En tout cas l'intervention d'Ion TILLIER permet de vous introduire la proposition de l'État et de la maîtrise ouvrage. On va avoir maintenant le plaisir d'introduire Hélène MORIN pour la DREAL. Vous allez intervenir à deux, avec la DGEC, Étienne PERROT. Vous avez vos supports qui vont nous présenter la proposition, donc je vous laisse le micro.

M. Étienne PERROT, DGEC

Bonjour à tous. Merci beaucoup d'être présents à la réunion de ce jour. L'objet de la présentation que nous allons maintenant vous donner est de rappeler les objectifs que se fixe l'État en matière de planification et notamment en matière de planification de l'éolien en mer dans le cadre du présent débat public, les raisons de ces objectifs et puis la carte de proposition de l'État qui a été soumise au débat. Pour commencer, en matière de planification, ce débat vise à donner de la visibilité aux différents acteurs sur la planification, c'est-à-dire la conciliation et la planification dans le temps des différents

usages. Parmi les activités à planifier, il y a les énergies marines renouvelables, l'éolien en mer qui est un volet du présent débat public. Les objectifs que se fixe l'État en matière de développement de l'éolien en mer sont rappelés dans le graphique que vous voyez à l'écran. À horizon 2050, l'objectif est d'avoir 45 gigawatts de puissance installée, sachant qu'aujourd'hui on en a environ 10 qui sont identifiés ou en développement, décomposés entre les parcs déjà en service, donc là vous voyez uniquement celui de Saint-Nazaire qui est 100 % en service, sachant que deux autres viendront dans les prochains mois, et puis les parcs qui sont déjà attribués, en cours d'attribution, ainsi que les extensions identifiées. En plus de ces parcs déjà identifiés, il s'agit collectivement d'identifier à deux échéances de temps les futures zones d'implantation des parcs. Deux échéances de temps pourquoi ? Une première cartographie à horizon 10 ans qui vise à identifier au moins 15,5 gigawatts supplémentaires à attribuer dans les 10 prochaines années et puis un horizon un peu plus lointain pour atteindre l'objectif à horizon 2050 qui est de 45 gigawatts. Alors, je vous ai présenté ces quelques chiffres, mais ce qu'il est important de comprendre maintenant, c'est l'origine de ces chiffres ; pourquoi de telles valeurs ? C'est ce qui m'amène à la slide suivante qui rappelle aujourd'hui l'origine de l'énergie que nous consommons.

Aujourd'hui, en effet, la majorité, donc environ les deux tiers de l'énergie que l'on consomme, provient d'énergie fossile. Donc, même si notre production électrique est décarbonée, le reste, c'est-à-dire le carburant qu'on va mettre dans nos véhicules ou alors le fuel qu'on va mettre ou le gaz qu'on va mettre dans les chaudières pour chauffer les habitations, vient d'énergies fossiles. Donc, il est nécessaire de s'en passer. Pour ça, plusieurs leviers doivent être activés de façon complémentaire. Les deux premiers leviers relèvent de la réduction de la consommation d'énergie. L'objectif est, d'ici 2050, de réduire tout de même de 40 à 50 % notre consommation d'énergie, ce qui est ambitieux ; ça nécessite deux leviers : le levier de la sobriété, c'est-à-dire parvenir à consommer moins sur certains usages, et puis l'efficacité, c'est-à-dire, pour le même service rendu, dépenser moins d'énergie. Ça va être par exemple l'isolation thermique des logements, on va consommer moins d'énergie pour le même confort individuel. Ensuite, au-delà de cette baisse de la consommation énergétique, il est nécessaire de remplacer la partie résiduelle par une production supplémentaire d'électricité. Cette production supplémentaire d'électricité est réalisée par plusieurs moyens. D'une part, par le nucléaire avec le renouvellement du parc et puis par le développement des énergies renouvelables desquelles l'éolien en mer fait partie. Donc, l'éolien en mer est une brique importante de ces objectifs. Alors, quels sont les atouts de cette énergie ? Les atouts de cette énergie sont d'une part qu'elle présente un facteur de charge, c'est-à-dire une productivité importante. L'électricité que va produire, à puissance donnée, un parc correspond à 40 % du temps équivalent, 40 à 50 %, ce qui est environ 2 fois plus que l'éolien terrestre et environ 3 fois plus que le photovoltaïque. Donc, ça permet, à puissance installée égale, de produire davantage d'énergie. Un second avantage est celui des coûts, en particulier pour les derniers parcs posés qui ont été attribués avec des coûts de l'ordre de 45 euros du MWh, ce qui reste relativement compétitif si on le compare au prix sur le marché de l'électricité, par exemple début 2023, qui était de 110. Et puis, il y a un gisement également intéressant en France en matière d'éolien en mer. Alors, quand on dit 45 gigawatts, ça peut paraître beaucoup, mais ce n'est qu'une partie des prix que j'ai cités et les objectifs des autres énergies sont également importants. Si on compare avec des pays voisins, le Royaume-Uni prévoit d'installer 50 gigawatts à horizon 2030, donc on est sur une trajectoire beaucoup plus importante. Le choix qui est défendu en France est ce choix équilibré entre ces différentes sources combinées aux deux leviers que j'ai cités précédemment de sobriété et d'efficacité énergétique.

Enfin maintenant, pour rentrer un peu plus dans le détail sur la planification, alors on ne voit pas l'écran, mais l'objet de la prochaine slide est d'exprimer des objectifs par façade. En effet, il est nécessaire d'identifier sur chaque façade des zones à horizon 10 ans, 2050, comme je l'ai cité tout à l'heure, et c'est l'objet du présent travail. La façade NAMO compte aujourd'hui 4 parcs déjà identifiés, celui de Saint-Nazaire est le premier et 3 autres sont actuellement en cours de développement ou construction ou en cours d'attribution. L'objectif est maintenant de donner de la visibilité aux acteurs sur ces futures zones. Comme vous le voyez, la façade NAMO compte des objectifs significatifs au niveau français avec, à horizon 10 ans, 6 à 9,5 gigawatts à identifier et, à horizon 2050, 17 à 25. Enfin, pour revenir sur la place que va occuper et que serait amené à occuper l'éolien en mer dans notre espace maritime, elle reste tout de même à relativiser puisqu'elle correspond à 1 à 2 % de l'espace maritime métropolitain. Au-delà de ça, il faut avoir en tête que l'objectif de cette planification n'est pas un objectif d'exclusion, c'est-à-dire que c'est de concilier au maximum les usages. Le cas du parc de Saint-Nazaire est emblématique, avec la reprise de la pêche aux arts dormants et c'est vraiment une volonté de l'État de concilier et d'avoir une planification qui permette, dans la mesure du possible, d'avoir ces usages sur des zones partagées.

Je vais maintenant passer la parole à la DREAL qui va vous présenter la façon dont ce travail a été décliné pour la façade NAMO, ce qui a conduit à la proposition de l'État pour les cartes de zones protégées à l'éolien en mer.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Étienne PERROT, est-ce qu'on peut vous poser juste une question ? Est-ce que ces cartes ont été discutées auparavant avec les élus, avec un certain nombre de personnes ? Il y a quand même eu des réactions relativement violentes à la présentation de ces cartes, il y a une semaine ou quinze jours maintenant. Est-ce que c'étaient ces cartes-là ou c'étaient d'autres cartes ?

M. Étienne PERROT, DGEC

Les cartes qui ont été présentées ont fait l'objet de discussions. Je vais passer la parole à la DREAL.

Mme Hélène MORIN, DREAL

Alors oui, en fait les cartes en elles-mêmes, finales, n'ont pas forcément été... c'était l'objet qu'elles soient versées au débat public et donc le débat public intéresse tous les collègues, entre guillemets, de la société civile, dont les collectivités. Mais en tout cas, la méthode et toutes les cartes qui ont permis... en tout cas, toute la méthode qui a permis d'aboutir à ces cartes et donc les contraintes associées, elles ont été discutées effectivement avec les collectivités. Il y a eu une information régulière des collectivités de la méthode puisqu'il y avait des visios d'élus où on expliquait comment on allait faire et les cartes qui ont permis d'aboutir à ça étaient déjà même dans le dossier du maître d'ouvrage sur, par exemple, les contraintes techniques bathymétriques et même les enjeux de défense. Finalement, ils étaient quand même versés, donc il y avait quand même plein d'éléments de méthode qui ont été versés dans le DMO et qui aussi ont été... il y a eu des informations des élus. Donc, la carte finale n'a pas été présentée aux élus, sauf quelques jours avant qu'elle sorte, en primeur, mais par contre la méthode a été expliquée aux élus.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Je me permets d'intervenir malgré tout si c'est possible. Il faut savoir appeler un chat, un chat.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Est-ce qu'on peut laisser à Mme MORIN le temps de faire la présentation ?

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Je vais être extrêmement court, n'ayez aucune crainte, mais je souhaite appeler un chat un chat. L'ANEL s'est battu justement pour rendre publiques ces cartes et notamment...

Mme Hélène MORIN, DREAL

Qui allaient être publiées.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Qui allaient être publiées, mais qui allaient être publiées sous quelle forme ? Je tiens à le souligner, mais vous comprenez que pour nous, en tant qu'élus, c'est toujours extrêmement compliqué lorsqu'on reçoit un mail de l'État qui nous arrive le 6 mars pour une réunion le 7 mars en visio. Déjà parce que nous ne sommes pas forcément disponibles, nous avons une diffusion qui nous a été faite sur notre territoire et c'est comme ça qu'on a appris effectivement cette extension du banc de Guérande, mais clairement l'ANEL a demandé la publication de ces cartes et elles ont été tardives. Je pense qu'il ne faut pas... Après, forcément, quand on en prend connaissance, on a besoin d'un temps et d'acculturation et de concertation.

M. Étienne PERROT, DGEC

Je comprends tout à fait la préoccupation que vous avez fait remonter. Le souhait qui était le souhait de l'État était de permettre au maximum de s'exprimer sur cette carte et donc de la soumettre au débat rapidement après vous l'avoir présentée, en prenant comme objectif que le débat serait aussi le lieu d'échange sur cette carte qui est bien une carte d'entrée de débat ; ce n'est pas une carte de sortie de débat et c'est ce qui a conduit effectivement à une publication avec un cadencement accéléré. Voilà, je vous le reconnais tout à fait.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

J'aime le terme « cadencement accéléré », une invitation le 6 pour une réunion le 7, c'est un cadencement accéléré.

M. Étienne PERROT, DGEC

Je vous l'accorde.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Je retiens cette expression.

Mme Hélène MORIN, DREAL

On va passer donc aux critères de la méthode partagée. D'abord, un parc éolien, alors non... retour...

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

On ne vous facilite pas les choses.

Mme Hélène MORIN, DREAL

Pas trop. Voilà, donc un parc éolien pour expliquer, c'est plusieurs éoliennes constituées chacune d'un mât et d'une turbine et de pales. Donc, elles peuvent être posées sur un support sur le fond marin ou elles peuvent être flottantes et donc, dans ce cas-là, elles sont ancrées au fond marin avec des câbles. Elles sont raccordées entre elles avec des câbles interéoliens et elles ont ce qu'on appelle un hub de raccordement ou une sous-station électrique en mer et ensuite l'électricité est exportée à terre et donc il y a une zone d'atterrage au niveau du littoral où les câbles en mer et les câbles terrestres se rejoignent. Ensuite, l'électricité est encore exportée vers les postes à terre existants qui maillent le territoire en termes de transport d'électricité. Donc, la slide suivante, l'identification des zones propices à l'éolien en mer, ce sont des zones propices, donc ce ne sont pas des zones où on va mettre sur toute cette surface de l'éolien en mer ; ce sont donc les zones à verser au débat pour discussion de tous les collègues et de toute la société civile aussi, pas que les élus, et toutes les parties prenantes. Ce sont des zones au sein desquelles il est techniquement possible d'installer de l'éolien en mer et aussi de raccorder ces éoliennes en mer puisque c'est un point très important : le raccordement et le rapatriement de l'électricité à terre, c'est un sujet très important. Elles sont définies selon 5 critères techniques que je vais vous présenter et ce sont des critères techniques qui ont été pris en compte pour l'instant, mais ça ne préjuge pas de la prise en compte d'autres enjeux puisqu'il y a aussi des enjeux pêche, environnementaux, à prendre en compte ; il y a aussi des enjeux raccords supplémentaires à prendre en compte et donc ça ne préjuge pas non plus des conclusions du débat public. Ce sont des cartes d'entrée. Alors, le premier critère technique. Slide suivante, s'il vous plaît. Donc, bien sûr, la vitesse du vent, il faut qu'elle soit suffisante pour permettre l'installation d'un parc éolien en mer, donc le critère est que le vent soit supérieur à 8 mètres seconde à 180 mètres de hauteur. Sur la façade NAMO, ce n'est pas un facteur limitant puisqu'on a des critères de vent très favorables. Sur toute la façade, on peut installer des éoliennes en mer, le potentiel est très fort. Alors ensuite, les critères de profondeur de l'eau ou bathymétriques. Donc là, ça définit les technologies qui sont développables à 10 ans et à 2050. Justement, c'est une contrainte technique qui ne peut pas être... confère l'intervention de monsieur TILLIER. Donc, à 10 ans, les zones où on peut implanter des éoliennes flottantes ou posées, selon la technologie, sont les zones roses, jaunes et bleues et la limite, actuellement, c'est une limite technico-économique : le poste en mer électrique où sont raccordées des éoliennes qui produisent de l'électricité ne peut qu'être posé à des profondeurs maximums de 100 mètres de profondeur. Ensuite à 2050 et même dès 2040, on pourra avoir ce poste en mer qui sera flottant et du coup on pourra mettre des éoliennes flottantes et des postes en mer flottants plus loin de la côte qu'actuellement. En tout cas voilà, c'est ce qui définit le 2050 et le « à 10 ans ».

Ensuite, le critère suivant, c'était la distance minimale à la côte, donc l'État a retenu... on voit en bleu les parcs existants ou en développement sur les différentes façades, également les façades Manche Est, Mer du Nord et Sud Atlantique qui sont limitrophes. La distance minimale à la côte qui a été retenue pour chercher les zones propices, c'est la distance de 15 km qui est matérialisée par la ligne rouge. Ensuite, l'autre critère technique, c'est la navigation maritime. Donc là, effectivement, on a de nombreuses routes maritimes qui existent sur la façade et notamment au nord, on a un dispositif de séparation de trafic qui régule une forte navigation et notamment de très gros bateaux pour lesquels on a une distance, pour des questions de sécurité maritime, de 10 milles nautiques, donc environ 18 km autour de ce DST, on voit en jaune une distance tampon de 10 milles nautiques dans laquelle on ne

peut pas installer d'éoliennes puisque la sécurité maritime ne le permet pas. Ensuite, autre contrainte technique, ce sont les contraintes défense qui ont aussi expliqué un certain retard dans la publication des cartes pour notre façade. Les contraintes défense, on peut voir qu'elles sont quand même importantes, on a donc en bleu les zones qui sont compatibles avec l'éolien en mer et les zones blanches où on a des conflits potentiels avec l'installation de l'éolien en mer et où on peut avoir des discussions selon chaque projet avec l'armée pour éventuellement installer des parcs éoliens. Ces enjeux sont confidentiels et ils ne sont pas... le débat, c'est une donnée d'entrée sur la cartographie qu'on peut exploiter.

À partir de ces 5 critères, on a défini des zones propices au développement de l'éolien en mer que vous avez pu voir sur les cartes proposées par les pêcheurs. Donc, à 10 ans, celles en vert hachurées et puis à 2050. Donc, à 10 ans, on a une zone A notamment Bretagne Nord qui fait plus de 2 000 km². Après, on a effectivement les zones B, C et D qui sont plutôt des zones qui sont situées derrière les parcs existants ou en cours de développement, puisqu'il y a le parc dit Bretagne Sud, le flottant, en développement, le parc de Saint-Nazaire et le parc de Noirmoutier et donc la zone E qui est située en limite avec Sud Atlantique et qui fait 770 km². Ce sont des zones propices, on ne va pas occuper l'ensemble des zones propices versées au débat, ce sont des zones où on doit trouver une partie de ces zones où, à la fin du débat, on retiendra un périmètre où on va installer ou en tout cas faire toutes les études pour savoir où est-ce qu'on installerait un parc selon un design à définir, selon une cohabitation et une conciliation des usages et en prenant un certain nombre d'autres enjeux que pour l'instant on n'a pas pris en compte dans ces cartes puisque ce sont les critères techniques qui ont permis de définir ces cartes.

Donc, je n'ai pas parlé des zones à 2050 qui sont donc des zones plus lointaines, mais aussi plus grandes, plus larges, plus prospectives qui seront rediscutées puisque 2050 ce n'est pas tout de suite, mais en tout cas ça permet déjà de réfléchir aux zones dans un cadre de planification pour aussi donner de la visibilité aux acteurs et se donner de la visibilité sur notre production énergétique. Ce sont des zones qui sont aussi à définir pour le futur. La slide suivante, ce sont ces critères techniques qui ont permis de définir ces zones propices, mais il reste d'autres enjeux à prendre en compte pour atterrir sur des zones plus précises à 10 ans, notamment les données environnementales. Il y a une étude sur les sensibilités environnementales qui vient d'être versée d'ailleurs sur le site du débat public, qui a été menée sur toutes les façades au niveau national. Il y a aussi la prise en compte des usages de pêche puisque ce sont des usagers importants de la mer, avec l'idée de favoriser la conciliation, comme M. PERROT l'a dit. Il y a la pêche... la politique française, c'est de garder les usages sur les parcs éoliens en mer, par rapport à d'autres pays où on interdit tout usage dans un parc éolien. Ce n'est pas la politique française et effectivement on a cité le parc de Saint-Nazaire, mais il y a aussi le parc de Saint-Brieuc qui rentre en production et où par exemple la pêche à la coquille Saint-Jacques est de nouveau possible dans le parc. Donc, la pêche est possible dans les parcs éoliens. Également, les enjeux de paysage et de patrimoine, notamment les sensibilités paysagères ; il y a une étude en cours de finalisation et qui sera versée au débat sur la prise en compte du paysage et les sensibilités paysagères, comment les prendre en compte et comment limiter les impacts paysagers et peut-être aussi réfléchir à son évolution dans le temps. Enfin, il y a des études sur le raccordement. Donc là, c'est RTE parce qu'on n'a pas précisé que la maîtrise d'ouvrage est donc État et RTE, réseau de transport d'électricité, puisque les enjeux de raccordement sont des enjeux et c'est RTE qui fera les raccordements des parcs et qui, de manière générale, planifie le transport d'électricité, quelle que soit la production d'électricité. C'est vrai aussi pour les autres énergies renouvelables et c'est vrai aussi pour le nucléaire. Voilà, je pense qu'il y a... Alors effectivement, j'avais parlé du dossier du maître d'ouvrage où justement les critères qu'on vous a présentés sont présentés. Le dossier du maître d'ouvrage a été versé sur le site du débat public dès le début du débat public, puisque c'était une condition pour que le débat public commence ; c'était que la maîtrise d'ouvrage mette à disposition les informations sur le sujet sur lequel elle demandait un débat. Donc, il y a un dossier très complet avec des fiches annexes qui précisent justement sur chaque domaine un certain nombre d'informations qui sont du coup assez étoffées et surtout il y a un visualiseur qui s'appelle Géolittoral où justement on peut superposer un certain nombre d'enjeux maritimes et se rendre compte, quand on fait la superposition de différents enjeux, qu'on peut trouver des zones où on peut installer des éoliennes en mer. C'est du coup un exercice à faire qui est assez intéressant pour se rendre compte de tous les enjeux qui existent en mer, qui sont nombreux et où une conciliation est d'autant plus complexe.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci pour cette présentation. Alors, ce que je vous propose, c'est peut-être que vous puissiez vous asseoir et qu'on puisse commencer l'échange avec la salle et notamment avec les élus. La maîtrise d'ouvrage est là, Ion TILLIER je ne sais pas s'il est encore connecté, mais en tout cas si vous avez des questions, on va les poser et vous allez obtenir des réponses. Compte tenu du temps et que l'objectif pour lequel on est là tous présents, c'est d'avoir un d'échange autour notamment de ce que vous souhaiteriez pour la suite, pour le futur, sur la base aussi de votre expérience à Saint-Nazaire. Qu'est-ce que vous aimeriez avoir comme prise en compte ? Quels sont les messages clés que vous souhaitez faire passer ? Aussi, si vous avez des questions plus concrètes à la maîtrise d'ouvrage, vous pouvez les poser. On peut peut-être commencer par faire un petit tour pour les élus et ensuite on ouvrira cela à la salle juste pour être en cohérence avec le titre de cette rencontre, « la parole aux élus ». On va commencer par donner la parole aux élus. Est-ce que quelqu'un a envie de s'exprimer ?

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Juste, est-ce qu'on pourrait passer ce qui ne va pas, de la part des élus ? C'est juste la toile de fond.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Est-ce qu'un élu ou une élue a envie de s'exprimer ?

M. Rodolphe BERON, Adjoint au maire de Piriac-sur-Mer

En tant qu'élu, on doit communiquer auprès de la population. Comme j'ai dit tout à l'heure, les puissances, les énergies, tout ça, ça paraît bien flou. Pourquoi vous ne communiquez pas en termes de nombre approximatif d'éoliennes pour 9 gigawatts, par exemple ?

M. Étienne PERROT, DGEC

En gros, si on prend des hypothèses d'éoliennes de l'ordre de 15 mégawatts par éolienne, alors on est sur une puissance entre 5... vous voulez le nombre d'éoliennes ? OK. En gros, si vous voulez, 6 gigawatts, c'est l'équivalent de 4 parcs. Pour les futurs parcs qui seront sur des puissances en général comprises entre 1 et 2 gigawatts, 6 gigawatts ça correspond à environ 4 parcs de 1 à 2 gigawatts. Ensuite, en nombre d'éoliennes, il faut compter des éoliennes de puissance d'environ 15 mégawatts, ce qui correspond pour une puissance... concrètement, ça fait 500 éoliennes, si vous voulez un ordre de grandeur ; c'est 500 éoliennes pour... Il y a plusieurs questions différentes, en fait. Sur le nombre d'éoliennes et le nombre de parcs...

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Pour le moment, ce sont des zones propices et aucune zone n'a été choisie, donc on va prendre un exemple qui est virtuel.

M. Étienne PERROT, DGEC

Est-ce que ceux qui présentent peuvent zoomer en bas de la carte ? On a ici des équivalents. Ça, c'est ce qu'il faut pour installer 2 gigawatts, sachant que l'objectif pour la façade à horizon 10 ans, c'est 6 gigawatts, en termes de surface. Je ne sais pas si c'est cela, la question. Le nombre d'éoliennes, c'est 400, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, à peu près. Au total, sur la façade, pour 6 gigawatts. J'ai fait le calcul de tête, vous pouvez me pardonner les erreurs d'arrondis. C'est ça, l'ordre de grandeur du nombre d'éoliennes. Après, ça dépend de la puissance unitaire. Selon les modèles qui arriveront à l'avenir, il est possible que ce soit un peu moins, mais l'ordre de grandeur est bien celui-là ; elles seront réparties entre différents parcs, bien sûr.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Donc, 400 éoliennes d'une hauteur d'environ 250 mètres.

M. Étienne PERROT, DGEC

Entre 250 et 300, il me semble.

Mme Hélène MORIN, DREAL

Comme l'a dit Étienne, les tailles sont liées à la puissance unitaire. Les points de repère que l'on a et les photomontages qui ont été faits sur la façade sont basés sur ces éoliennes-là. On a pris une éolienne de 18 mégawatts qui fait 285 mètres de hauteur. Autrement, une éolienne de 23 mégawatts, plutôt

posée, qui fait 330 mètres de hauteur. Si vous voulez vous rendre compte de ce que cela donne à 15 km et à 22 km, vous pouvez consulter les photomontages qui sont donnés à titre indicatif et qui ne reflètent... Je le dis juste pour vous rendre compte de l'impression sur l'horizon, c'est tout.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Est-ce qu'on peut continuer pour les élus ? J'entends que dans la salle vous avez des réactions aussi. Est-ce qu'il y a d'autres élus qui voudraient prendre la parole avant qu'on ne donne la parole à la salle ?

Mme Emmanuelle DACHEUX, Maire de Piriac-sur-Mer

Moi, je voulais savoir si on ne pouvait pas mettre une clause de revoyure ou un temps d'étude de ce qui a été installé à Saint-Nazaire avant d'en mettre d'autres, parce qu'il y a peut-être des conséquences qu'on n'a pas encore bien mesurées ou peut-être mesurées sur d'autres régions. Mais moi, par exemple à Piriac, il y a des gens qui s'inquiètent en ce moment depuis quelque temps d'échouage de dauphins et la population est en train de dire « les ondes les perturbent ». Et en fait, il faudra peut-être mettre en place un temps avant d'étendre les parcs et avant d'en mettre d'autres. Ça me semble important.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Un temps pour quoi, vous dites ?

Mme Emmanuelle DACHEUX, Maire de Piriac-sur-Mer

Une clause de revoyure. C'est-à-dire, on laisse... On étudie celui qui est en place dans l'écosystème. Il y a forcément... Quand on installe des objets dans l'écosystème, forcément, il y a un impact. Il y a un impact sur l'environnement ou pas, mais savoir quel est cet impact et avoir un temps d'étude nécessaire scientifique et sur la biodiversité avant d'étendre les zones et les parcs et avant d'en installer d'autres.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Alors, je me permets, parce que je rejoins le propos d'Emmanuelle DACHEUX. Je ne parlerai pas d'échouage de dauphins puisque c'est aussi lié à d'autres aspects. Mais au-delà de ça, je pense qu'une observation scientifique... Moi, j'attache beaucoup d'importance à la connaissance. Je pense qu'avancer à marche forcée, s'engager très fortement dans certaines actions sans en avoir une parfaite maîtrise... Alors, on n'a jamais une parfaite maîtrise de ce que l'on fait, mais malgré tout, avoir une connaissance qui soit bien meilleure en termes d'impacts sur la pêche, en termes d'impacts sur la biodiversité, ça me semblerait absolument fondamental. Je crois qu'il n'y a pas une... Il y a une volonté, très clairement, et vous le sentez à travers les réactions du public, c'est qu'au-delà de la prise de position qui peut être faite vis-à-vis d'un parc ou d'une extension ou non, il y a d'abord une volonté très grande d'avoir accès à l'information et à une certaine transparence. Et ça, je pense que c'est absolument fondamental. Le rôle de la commission nationale du débat public se pose bien là, puisque c'est un rôle de transparence et d'accès au public à l'information. Mais sincèrement, je pense qu'il y a encore un chemin à parcourir avant que les parcs, tel qu'ils sont en tout cas figés dans cette première cartographie, ne soient entérinés. Je ne dis pas pour ralentir le processus, je dis pour... Aujourd'hui, on ne peut pas faire cela à marche forcée. Et j'aimerais bien que Jean-Claude MÉNARD intervienne, parce que je pense que le temps d'observation des scientifiques et du propos des scientifiques est extrêmement important.

M. Jean-Claude MÉNARD, Association Estuaires Loire & Vilaine

Merci. Il y a d'autres personnes qui vont intervenir tout à l'heure. On a parlé de sensibilité environnementale tout à l'heure, mais c'est tout. C'est-à-dire que l'environnement, à la limite, on s'en fiche. Il faut que ça produise de l'électricité, une empreinte carbone quand même assez exceptionnelle, parce que tout ce qu'on fait en ce moment en renouvelable, c'est quand même fait avec de l'acier qui sort effectivement de four, etc. On fait peu de choses en France, on produit peu de choses, donc il y a une empreinte carbone déjà très forte. De mémoire, en regardant les chiffres d'EDF, c'est 18 grammes de carbone par kilowattheure. Donc, 18 grammes, c'est peut-être 20, 22, on ne sait pas. Mais c'est 18 au moins. Donc, ce n'est pas rien. Mais la deuxième chose aussi, c'est que la mer rend des services absolument inestimables à la planète. Actuellement, si on n'avait pas cette mer qui va permettre d'atténuer la chaleur, deuxièmement, qui va pouvoir capter du carbone à travers ses écosystèmes, en particulier le phytoplancton et aussi les macroalgues qu'on a chez nous, tout le long de la côte ; et qui produisent beaucoup d'oxygène, 50 %, autant que toutes nos forêts, on serait complètement perdus. Donc, je dis que, dans un premier temps, il ne faut pas vouloir produire de l'énergie à tout va, à tout prix, vraiment en détruisant des écosystèmes qui, eux-mêmes, rendent des services inestimables. Je vais reprendre l'exemple des champs de laminaires, il y en a beaucoup sur le banc de Guérande, vous

en avez sur le plateau du Four, vous en avez beaucoup sur la Manche, tous les gens qui sont là connaissent ces endroits-là, très peu à la côte pour d'autres raisons. Ces laminaires, c'est un millier d'espèces qui vivent à l'intérieur. Les laminaires hyperboréales vivent de 12 à 15 ans environ. Et vous avez toute une vie qui s'est organisée, et c'est les milieux les plus riches qui existent. Il y a les milieux rocheux avec des macroalgues, il y a des macroalgues, il y a des spongiaires, etc., il y a des niches écologiques, ce sont les endroits les plus riches qui puissent exister dans la planète. C'est aussitôt à côté des mangroves, c'est la même chose. Et là, sans vraiment savoir ce qu'il y a, on va mettre des éoliennes, on les a déjà mises. On a protesté parce que personne n'était allé voir ce qui se passait. On connaît beaucoup plus de choses sur la Lune parce qu'on a ramené des cailloux, que sur le banc de Guérande parce qu'il n'y a que les pêcheurs qui savent. Quand ils mettent leur casier, ils disent « tiens, on a plein de laminaires qui poussent là-dessus », ils appellent ça le goémon. Donc, pour moi, c'est vraiment déterminant. Ça, c'est la première des choses.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement, le débat public arrive. Alors là, la carte arrive en même temps que le débat public ou à la fin du débat public, c'est un peu dommage. En contradiction avec ce qu'on fait d'ailleurs au Conseil maritime de façade, où on a des cartes de vocation déjà, et là, on nous balance tout de suite des choses qui ne sont pas forcément prévues par des gens qui réfléchissent depuis un bon moment. Donc ça, ça percute un petit peu. Et puis, la première fois, c'est ça qui nous a vraiment déçus. C'était le... Voilà où on met la zone, et après, on ne peut rien faire. Donc là, pour nous, je rejoindrai là-dessus les pêcheurs, c'est inconcevable qu'on puisse mettre des éoliennes sur un milieu... on ne sait pas ce qu'on a fait sur ce milieu-là. Moi, je voudrais savoir quelles sont les études scientifiques qui sont faites. Alors, on nous a montré les photos des mats. Il y avait des moules dessus. Oui, vous l'avez dit avant, vous allez avoir des moules. Il n'y a pas de problème. Il y a quelques poissons qui sont autour, parce qu'il y a une petite chaîne trophique qui s'est installée. Mais qu'est-ce qui s'est passé sur les fonds marins ? Que sont devenues les algues ? Comment ça s'est passé ? On n'a pas de retour scientifique sur des choses énormes, quand même, en mer. Donc, on a besoin de ça. On a besoin de savoir ça, avant d'aller plus loin, pour savoir ce qui s'est passé. Moi, je ne dis pas qu'il ne s'est pas rien passé. Peut-être que la mer a refait quelque chose, mais comment par rapport à l'état initial ?

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Jean-Claude, ce que je vous propose, c'est qu'on écoute EDF, qui va vous répondre directement aux questions que vous venez de poser.

Mme Éloïse PETIT, DDTM

Je prends juste la parole, Éloïse PETIT, de la DDTM, avant de passer la parole à EDF. C'est intéressant, ce que vous dites. Finalement, on se rend compte qu'il y a beaucoup d'informations qui sont disponibles, qui sont publiées, sans forcément que ce soit connu par le public. Donc, on a peut-être un travail à faire sur ce point-là. En tout cas, je ne vais pas faire la genèse du parc, mais, évidemment, c'est encadré de manière réglementaire, avec un arrêté qui a été délivré au titre du Code de l'environnement, avec énormément de mesures de suivi qui sont suivies par un comité, qui s'appelle un comité technique environnemental, qui regroupe des services de l'État et des services experts qui donnent leur avis sur les résultats des bilans. Et tous ces bilans, qui sont, pour certains, au stade intermédiaire, évidemment, parce que ça s'inscrit dans un temps assez long, ils sont déjà publiés et en ligne à disposition de l'ensemble du public. Donc, voilà, ce que vous dites m'interpelle un peu, parce que je me dis que, finalement, c'est une donnée qui mériterait à être diffusée de manière, peut-être, plus large. Et puis, je vais passer la parole à EDF qui pourrait compléter avec des exemples concrets à l'appui de ce que je vois.

Mme Charlotte SUGLIANI, EDF

Bonjour à tous. Charlotte SUGLIANI, je suis chef de projet pour le parc éolien en mer de Saint-Nazaire. Pour répondre tout de suite à monsieur, c'est sur un site du gouvernement qui s'appelle « éoliennesenmer.fr », au pluriel. Et donc, on va y trouver, effectivement, les rapports des bureaux d'études auxquels on a fait appel pour mettre en œuvre ces mesures de suivi. Donc, on va observer les habitats benthiques, donc tous les fonds marins, la qualité de l'eau, la ressource halieutique, en partenariat avec les bateaux de pêche, avec les pêcheurs qui embarquent les bureaux d'études pour tout ce qui concerne les études halieutiques. Également, les mammifères marins, les oiseaux et les chauves-souris. Donc, ces rapports ont été validés par les services de l'État et leurs experts et sont, entre guillemets, tamponnés par le préfet, puisqu'il s'agit de vérifier qu'on est bien conforme aux exigences de notre autorisation, et donc sont mis en ligne. Maintenant, ce sont des rapports qui font

quelques centaines de pages, on est sur des rapports scientifiques. Tout est extrêmement encadré. On peut parler, par exemple, de la méthodologie des campagnes pour aller faire des prélèvements de larves ou de sédiments, ou la méthodologie pour voir comment on fait pour observer les oiseaux, quel trajet on prend. Cette méthodologie-là, elle est validée par l'État et les experts sur lesquels il s'appuie. Les données récupérées, les résultats sont eux-mêmes validés, et sur certains sujets il y a même le protocole pour l'analyse des résultats qui est validé également. Donc, tout ça est extrêmement très complexe. Mais, ces informations existent sur le site de l'État. On prend l'initiative, on travaille avec une entreprise qui est spécialisée dans la vulgarisation scientifique pour apporter une version un petit peu simplifiée. Alors, ça reste pour un public averti, donc ça veut dire que ça peut être des scolaires qui ont des cours de biologie, ce qu'on n'a plus forcément aujourd'hui en tant qu'adultes, mais en tout cas les personnes qui s'y intéressent pourront y avoir accès. Et là, ça va prendre la forme de petits films qu'on appelle des motion design. On espère que ce sera livré au deuxième semestre. Et là, on va présenter les résultats des suivis qui ont lieu pendant la phase de construction.

Avant le début des travaux, il y a eu un inventaire de la faune et de la flore qui a été fait. On fait un suivi pendant les travaux. On continue ce suivi, on l'a démarré pendant l'exploitation, au moins les cinq premières années, et on le refera au moment du démantèlement. Voilà, je peux dire ça. Je suis à la disposition pour d'autres questions à la fin, s'il y a des questions plus spécifiques à certains sujets. Et je voulais juste dire, sur le bilan carbone aussi, on a fait réaliser un bilan carbone du parc en prenant les données réelles de la construction. Donc, c'est-à-dire qu'on a tenu compte du poids des différentes structures qui composent le parc, des quantités de peinture, par exemple, qui les recouvrent à certains endroits, du nombre de kilomètres précis entre le lieu de fabrication, l'acheminement sur le port de Saint-Nazaire, les trajets des bateaux avec leur consommation d'essence. Enfin, voilà, c'est un travail de fourmi qu'on a réalisé. On fait appel à un bureau d'études qui est certifié pour faire les bilans carbone, qui s'appelle OUVERT. Les résultats ont été mis en ligne sur notre site internet, il y a deux semaines. Et donc, ça a été dit tout à l'heure, le facteur d'émission du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, du développement, donc de son autorisation, on va dire, jusqu'à son démantèlement, c'est 18,3 grammes de CO₂ par kilowattheure. La moyenne du mix français en 2022, donc en tenant compte de toutes les sources d'énergie, c'est 72 grammes. Voilà, donc on est bien en deçà de la moyenne française ; ça veut dire que l'éolien en mer a vocation à faire baisser cette moyenne. Donc, voilà ce que je peux dire pour l'instant.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Est-ce que l'intervention peut être juste courte ?

M. Étienne PERROT, DGEC

Très courte. Simplement pour préciser, sur les informations disponibles, il y a également un observatoire de l'éolien en mer qui finance un certain nombre d'études sur la connaissance et qui sont disponibles aussi sur le site « éoliennesenmer », qui a été cité tout à l'heure, et sur les méthodologies pour les suivis environnementaux qui sont réalisés ensuite dans les parcs. Avant la réalisation d'un parc, on a toute une phase dite d'entonnoir où on va réaliser des études bibliographiques de plus en plus précises et déterminer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation pour minimiser l'impact environnemental. Donc, c'est vraiment quelque chose qui se fait sur le temps long, de la conception amont de définition des zones jusqu'à la réalisation du projet. Enfin, sur le mix carbone européen, c'est vrai que le mix français a été cité, mais il faut avoir en tête que le mix européen, il est plutôt à 400 grammes de CO₂ par kWh, donc ça reste quand même une énergie très faiblement émettrice.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Est-ce que, dans la salle, vous souhaitez prendre la parole ? Oui. Alors, on a deux messieurs, il y a un premier monsieur là-bas. OK, je ne vous avais pas vu, donc à la dame.

Mme Catherine BERSANI, LittOcean

Je suis citoyenne, je me présente, je m'appelle Catherine BERSANI, je suis présidente d'une petite association environnementale, et une vulgaire citoyenne. Et comme vulgaire citoyenne, je suis extrêmement frappée d'entendre qu'on nous renvoie à des annuaires de documents, à des choses certainement très exactes, très approfondies et très scientifiques pour essayer de comprendre des décisions dont la seule chose qui paraît relativement évidente, c'est qu'elles manquent absolument du temps d'appropriation par un misérable citoyen, en tout cas, moi. Et, d'autre part, je suis aussi assez frappée parce que je croyais que la France était peuplée de territoires et que ces territoires avaient des

élus, élus par de modestes citoyens dans mon genre, et que dans l'ensemble, leur rôle, et il se trouve que sur des tas d'autres domaines, c'est assez efficace, était d'expliquer comment devait fonctionner la vie collective et publique, et comment les équipements, les investissements dits publics, qui correspondent en général à des avantages futurs et à des inconvénients immédiats, avaient quand même une utilité et donc des gens qu'on appelait élus servaient à quelque chose. Et là, je suis totalement sidérée parce que la citoyenne que je suis ne comprend pas grand-chose, sauf la précipitation et le manque de temps sur l'ensemble des investissements, et d'autre part que nos élus, enfin les miens en tout cas, apparemment, n'ont pas eu le temps de m'expliquer quoi que ce soit. Si on peut m'éclairer un peu sur ce point, je serais ravie.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Alors, est-ce que quelqu'un a envie de réagir ? Peut-être parmi les élus... Il y a le monsieur qui était en premier. N'oubliez pas de vous présenter.

M. Antoine LUSSIGNOL, ASPEN

Antoine LUSSIGNOL, je suis membre du bureau de l'ASPEN, l'Association pour la Sauvegarde et la Protection de la pointe de Penchâteau. Grosso modo, de la plage du Nau jusqu'à la baie du Scall, avant La Gouvelle. J'ai plusieurs remarques et plusieurs questions. On parle de l'extension du parc éolien, mais on parle moins de ce qui vient d'être relancé après avoir été pratiquement mis aux oubliettes, c'est le parc nucléaire. Donc, on vient de faire un plan de relance après avoir dit « 2030, on diminue de 50 % de notre production d'électricité nucléaire ». Là, on va la relancer. J'ai quand même un peu peur que si on corrobore ça avec l'extension du parc éolien, on se retrouve en surproduction électrique, ce qui serait quand même un paradoxe. Sur les prix, vous avez fait la remarque tout à l'heure, monsieur, que les prix début 2023 étaient très élevés. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une renégociation des prix sur Bruxelles au niveau de l'indice et du package qui déterminaient ce prix et les prix ont été très orientés à la baisse, à la fois l'électricité et le gaz. Donc, aujourd'hui, on est revenu à des normes à peu près correctes. Donc, ça, c'est une autre question. Après, sur la répartition de la taxe, de la redevance, je m'étonne quand même de ce qui est perçu par Saint-Nazaire. Je ne vois pas quels ont été les critères d'établissement. Je sais qu'il y a un amendement qui avait été passé à la demande du maire de La Baule et, je crois, du maire du Pouliguen pour refixer cette taxe. Ça avait été pratiquement accepté et l'amendement a été retoqué. Donc, je m'interroge parce qu'effectivement, quand je vois des communes comme La Turballe, comme Piriac, comme Le Pouliguen, qui sont quand même très impactées, il y a une différence entre 1,3 million et... Bon, bref, c'est... La dernière... La dernière remarque, c'est que ces fonds-là, s'ils étaient plus importants pour les communes impactées, ça servirait peut-être à commencer à traiter ce qu'on appelle le syndicat... Pas le syndicat, mais ce qui a été créé pour l'érosion du trait de côte, le comité national du trait de côte. On est en train d'élaborer ça au niveau de Cap-Atlantique. Donc, ça pourrait peut-être servir, effectivement, à déterminer les dépenses qui vont être engendrées par ce qui va être déterminé. Je pense notamment à Piriac, qui risque d'être pas mal impactée. Le Pouliguen, également. Ça, ce sont des choses importantes à prendre en compte et j'aurais aimé que cette redevance soit plus élevée. Enfin, l'aspect esthétique. Je termine par l'aspect esthétique.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Ce n'était pas une question.

M. Antoine LUSSIGNOL, ASPEN

Non, mais c'est une remarque. L'aspect esthétique pour l'éolien. Je voulais reprendre la remarque de madame tout à l'heure, c'est qu'on finit par s'habituer à tout. Moi, je n'ai pas envie de m'habituer à tout. Et, effectivement, pour reprendre la petite phrase de M. SAMAMA tout à l'heure, qui aurait dit, dans les années 70, qu'aujourd'hui le centre Pompidou allait être un des premiers lieux visités dans la capitale ? Je ne veux pas qu'on s'habitue à tout.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Très bien. Alors, ce que je vous propose... Donc, effectivement, la dernière, c'était plutôt une remarque. Donc, les fonds... La redevance pourrait plutôt servir à la lutte contre l'érosion du trait de côte. Vous avez posé la question sur... Avec la relance du parc nucléaire et, du coup, la mise en place aussi de l'éolien, est-ce qu'on ne va pas avoir une surproduction électrique ? Est-ce que M. PERROT voudrait répondre ?

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Je vais aller très vite pour répondre aux deux dernières. Puisque, tout d'abord, la dernière question, c'était de dire « mais pourquoi le produit de cette taxe éolienne ne serait pas susceptible de servir à l'érosion du trait de côte ? ». Non. Parce que pour nous, très clairement, au titre de l'ANEL, et là, je vais parler en tant qu'élu de l'ANEL, nous ne le souhaitons pas. Pourquoi nous ne le souhaitons pas ? Parce que nous considérons que le trait de côte est un sujet national et qu'en tant que sujet national, nous ne souhaitons pas que des taxes locales ou des perceptions locales ou des recettes locales viennent nous aider dans le trait de côte ; que ce soit, au contraire, une solidarité nationale qui s'exprime, et que l'ensemble de notre territoire, à l'instar du fonds Barnier qui a été fait pour les submersions marines, qu'il y ait un fonds qui vienne aider l'ensemble de nos communes littorales qui font face à cette situation de l'érosion. Donc voilà déjà notre premier positionnement qui est important, parce qu'il faut le dire. Vous aviez évoqué l'établissement de la taxe éolienne. Alors, je vais vous le dire très succinctement, il y a deux éléments qui ont été avancés dans cette... enfin, il y a plusieurs critères qui ont été pris en compte pour l'établissement de cette taxe éolienne. Les deux critères majeurs, c'est la population, c'est-à-dire le nombre d'habitants, et aussi la distance entre le parc éolien et les territoires, les limites communales. Le fait est, c'est que très clairement nous sommes un certain nombre d'élus à nous être battus pour que ne soit pas pris en compte seulement la population municipale, mais la population DGF, c'est-à-dire celle que nous avons en permanence sur nos territoires et qui est utilisée pour à peu près toutes nos recettes fiscales et aussi toutes nos impositions fiscales. Et nous avons été étonnés qu'effectivement, seule la population principale, qui est nettement minorée, ait été prise en compte. Donc, des territoires comme Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen ou La Baule se sont vus forcément allouer une part de la taxe beaucoup plus faible, contrairement à la ville de Saint-Nazaire qui a effectivement une population beaucoup plus importante. L'explication du calcul est là. Néanmoins, c'est la dernière information que j'ai eue, puisque Sandrine JOSSO, notre députée, ne pouvait pas être là aujourd'hui, mais elle m'a appelée ce matin et elle m'a dit qu'elle faisait une dernière visite au ministère de l'Économie pour essayer de faire comprendre à quel point il nous semblerait beaucoup plus juste de prendre en compte la population DGF. Pourquoi ? Parce que nous avons des communes qui sont avec cette distance, avec cette population, beaucoup plus impactées. Et vous l'avez vu au tout début, il y avait une slide, il est évident que ces sommes, si nous ne les réinjectons pas en réalité dans l'érosion du trait de côte en tant que tel, et je vous ai donné la raison, c'est aussi pour se battre au niveau de la transition écologique et de tout ce que nous avons en tant que communes littorales aujourd'hui à engager pour faire face au changement climatique sur nos différents territoires. C'étaient deux premiers éléments de réponse.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Alors, attendez, parce qu'en fait, il y avait aussi une autre question qui n'a pas trouvé de réponse sur la production d'électricité. Est-ce que quelqu'un de la DDTM... On court, parce qu'on a pas mal de questions, s'il vous plaît.

M. Étienne PERROT, DGEC

Vous voyez le récapitulatif des besoins en production en électricité, à l'écran, à court terme. Ce qu'il faut avoir en tête, c'est, comme je le disais tout à l'heure, on a besoin de production électrique supplémentaire et le nouveau nucléaire va certes permettre une production supplémentaire, mais visera aussi à remplacer la fin de vie du parc existant, qui a été quand même construit dans les années 70-80 et va donc à un moment arriver en fin de vie. Dans ce contexte-là, on a besoin de ces différentes sources et l'éolien en mer représentera de l'ordre de 20 à 25 % de la production électrique, mais pas plus.

Mme Marion RICHARD, DREAL

Juste pour compléter, parce qu'on parle beaucoup d'électricité, mais ces scénarios-là, ils s'introduisent dans des scénarios plus larges de notre consommation d'énergie. Étienne PERROT l'a dit tout à l'heure, on a une énergie qui est très carbonée liée à notre consommation d'énergie fossile. On a aussi besoin de substituer ces énergies fossiles par l'électricité, mais aussi par de la chaleur renouvelable, et les enjeux sont aussi énormes. On a besoin de pousser les feux, de tous les feux, l'électricité, mais aussi la chaleur renouvelable au maximum.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Est-ce que vous pouvez nous rappeler...

Mme Marion RICHARD, DREAL

Pardon. Marion RICHARD de la DREAL Pays de la Loire, à la mission énergie et changement climatique.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Merci, Marion.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Vous êtes un élu qui souhaite répondre à la citoyenne qui s'exprimait tout à l'heure ?

M. Christophe DAGUIZE, Adjoint au maire de Pornichet

Je veux répondre à madame, mais malheureusement, ça va étayer dans son sens. Christophe DAGUIZE, élu au tourisme et au développement économique sur la commune de Pornichet, que vous avez oublié de citer. C'est une blague. Sur la méthode, je me tourne vers la DREAL. Vous avez évoqué la notion de méthode, et moi, pour ma part, j'avoue que j'ai considéré que vous n'avez pas respecté les engagements que vous avez tenus en septembre 2023, lorsqu'il y a eu une réunion d'ouverture avec les élus, avec la présence du préfet maritime, la présence du préfet des Pays de la Loire et du préfet de Loire-Atlantique. Les cartes, il a été pris un engagement de présenter des discussions autour des cartes, et pas de prévenir, d'inviter les élus la veille pour le lendemain pour leur présenter ces zones propices. Ça, c'est mon premier commentaire. Malheureusement, madame, je ne peux que confirmer que les élus ne sont pas sollicités en temps et en heure pour l'information et la contribution au débat. Je voulais apporter un deuxième élément autour de... ça m'a échappé. Sur la planification, on sent que vos zones propices, en gros, je caricature, je grossis forcément le trait, sur l'un des critères que vous imposent ces zones propices, c'est le délai pour répondre aux 10 gigawatts d'engagement, plus quelques éléments complémentaires liés à la distance, la technologie et tout ça. Je voudrais quand même vous rappeler un petit peu d'antériorité sur le parc du banc de Guérande. Ça a dû commencer autour de 2008-2009, les appels à candidatures. Vous me rectifiez si je me trompe. Les premières réunions de débat public en 2010 et les premières éoliennes en 2022. Le montage, le posage avant, bien sûr, mais enfin, les pieux et tout ça, oui. Et bilan, on a des éoliennes qui ont été montées obsolètes dès le départ. Je vous rappelle, Saint-Brieuc, ils ont pu évoluer en technologie et passer d'éoliennes à 6 gigawatts à des éoliennes de 8 ou 10, je ne sais pas précisément, chose qu'on n'a pas pu faire dans le cadre du débat et des études préalables. Donc bilan, on aurait pu passer de 80 éoliennes à 60 éoliennes pour la même efficacité et le même niveau de production. Donc en gros, ce que je voudrais... Et là, j'alerte la commission nationale du débat public, c'est sur le temps d'instruction, de préparation, peut-être se prévoir des ménagements pour la technologie, qui peut certainement progresser très vite ces prochaines années sur les l'éolien flottant. Il y en a une qui est en essai depuis 5 ans. Quel est le retour d'expérience ? Je ne me trompe pas, cela fait au moins 4-5 ans qu'elle est déjà là-bas. Il y en a une deuxième qui va être montée. Quelles sont les évolutions technologiques ? Quels sont les apports entre les deux ? Ce serait intéressant de le savoir dans le débat public. Enfin, tout ça fait qu'il y a une certaine frustration quand on voit qu'on nous propose l'agrandissement de l'extension du parc existant avec des éoliennes qu'on risque de voir maintenant à 16 km, pour les plus éloignés, dans l'extension, si je ne me trompe pas, et qui feront facilement une centaine de mètres de plus que celles qui sont actuellement en place. Bon, il faut clairement se poser des questions et s'interroger et étayer les données qui existent dans le débat public. Et là, je rebondis encore sur ce qui a été dit tout à l'heure. Mettre à disposition les documents, c'est bien. Le faire savoir, c'est peut-être le dernier élément fondamental sur lequel il faut progresser, et puis le faire savoir avec des outils pédagogiques et pas 80 000 pages de documents qu'on ne peut pas appréhender forcément aussi facilement que ceux qui les ont rédigés. Merci.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Je vous propose qu'on prenne encore trois interventions pour qu'on puisse à peu près terminer dans les temps. Et s'il vous plaît, si vous prenez la parole, soyez concis. On avait le sénateur... Non, pas encore, mais... Excusez-moi.

M. Jimmy PAHUN, député du Morbihan

Bonjour, madame. Bonjour, messieurs, dames, je suis M. PAHUN, je suis député du Morbihan et je suis député du parc AO5. « Je suis le député du parc AO5 », pas du tout, mais le parc AO5 sera en limite de la circonscription. Alors, j'étais venu ici et je voudrais quand même – Monsieur le Maire, bonjour – féliciter

un peu le débat public. Le débat public est présent partout. Il va au-devant des uns et des autres. J'ai des collaborateurs qui sont allés au Havre, d'autres qui sont allés à Vannes, d'autres qui sont allés à Lorient encore il y a deux jours, et je crois qu'il y a un vrai débat qui est fait parce que, pour l'instant, on est encore dans la concertation. On est vraiment encore dans la concertation, donc... Et moi, je suis ravi qu'il y ait déjà des parcs qui soient en activité. Je pense à celui de Guérande. Moi, je voulais un petit peu avoir les retours d'activité. On m'a dit que Guérande fournissait presque 20 % de l'énergie de Loire-Atlantique. Ce n'est pas rien. Alors, je sais que c'est une contrainte pour nous tous, mais on sait qu'on doit sortir aussi des gaz fossiles et donc il faut qu'on aille un petit peu vers là, qu'on y aille intelligemment. Moi, je serais vraiment ravi... moi le premier, vous savez, je me suis bagarré pour qu'on puisse éloigner le plus possible ce parc entre Croix et Belle-Île, surtout au niveau de la taxe, parce qu'au niveau de la taxe il y avait un vrai sujet, parce que la taxe, finalement, va pour 35 % aux pêcheurs et va pour 50 % à deux seules communes, qui étaient Bangor et Sauzon, parce que ça avait été tellement mal fichu que toutes les autres sont hors de portée de bonification de la taxe. Moi, je suis venu un petit peu pour vous entendre. Pour Monsieur le Maire, je sais que vous avez eu ma collègue JOSSO ce matin, et je suis prêt à essayer avec l'ANEL, pourquoi pas, pour qu'on aille porter des idées. Je vois un petit peu dans les plans que... moi, ce qui me fait plaisir, ce sont les perspectives à 2050. Elles sont vraiment très... Elles sont bien éloignées, maintenant, nos éoliennes. Je trouve que, d'ici là, est-ce que ça ne vaut pas le coup, quand même, que... Pour l'AO5, je ne parle pas du parc de Guérande que je ne connais pas, mais pour l'AO5 que peut-être on ne concentre pas un petit peu les mâts éoliens autour du même parc, pour qu'on en construise beaucoup. On parle de mâts qui vont faire plus de 300 mètres de haut. Ce seront des tours Eiffel. Ce seront des tours Eiffel, les grandes éoliennes. Il faut y aller. Je crois que ce n'est pas si facile que ça, parce que l'appel d'offres qui devait être donné et l'appel à candidatures qui devait être annoncé il y a déjà trois semaines ne le sont toujours pas. Je crois que ce qui est important dans cet appel d'offres, c'est que le travail industriel français soit mis en valeur. Parce qu'ici, sur les côtes de France, à Saint-Nazaire en particulier, à Brest, au Havre, à Cherbourg, on a construit une vraie filière de savoir-faire de l'énergie éolienne. Essayons de les éloigner le plus possible des côtes. Je crois que c'est vraiment notre *baseline*. Mais, sachons les accepter parce qu'il faut y aller. Je terminerais là-dessus. Je crois que, hélas, de l'énergie, on en aura de plus en plus besoin. On est tous plus ou moins fans du Shift Project ici et on sait que la consommation énergétique sera de plus en plus forte et de plus en plus demandée. Il faut y aller. Servons-nous des parcs qui existent et de celui-ci en particulier pour voir ce qu'on peut faire de mieux et comment on peut améliorer les choses. Je vous remercie. J'étais content de venir parce que c'était un débat qui, pour moi, me préoccupe beaucoup.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Je prends comme promis encore deux... Le monsieur qui est très motivé, qui s'est déplacé de l'autre côté de la salle pour pouvoir s'exprimer. Concision, s'il vous plaît. Exprimez-vous.

M. Gérard LE BOBINNEC

Bonjour. Mon nom est Gérard LE BOBINNEC. Pour justifier mon intervention, je suis diplômé de la faculté de Rennes en écologie, zoologie et biologie marine. Je suis très surpris aujourd'hui d'une seule chose. Il y a un mot qui n'a jamais été prononcé. C'est le mot « pollution ». Je suis très surpris que justement les gens qui font la promotion des éoliennes, en revanche, n'ont pas averti les élus qu'il existe des facteurs polluants. Il y en a cinq importants. La pollution visuelle, vous en avez parlé. C'est le seul qui a été évoqué. La pollution sonore avec les infrasons qui vont aller jusqu'à 50 km. J'ai eu la chance de plonger à côté du banc de Guérande. Au moment de l'implantation, c'était insupportable. Il fallait remonter sur le bateau. Imaginez la faune benthique, ce qu'elle a pu subir. Ça m'a rappelé le célèbre film La Guerre des Mondes de Wells. C'était exactement le même paysage. La pollution atmosphérique avec deux pollutions très importantes. Premièrement, à cause de la résine époxy, la pollution au bisphénol A dans l'atmosphère. Et deuxièmement, à cause des nacelles, la pollution à l'hexafluorure de soufre qui est certainement une des substances les plus toxiques qui existe dans le monde. Enfin, la pollution sous-marine avec l'hydroxyde d'aluminium qui recouvre les jackets pour celles qui sont équipées de jackets. Tout ceci, j'aurais bien aimé l'entendre évoqué pour que les élus en soient avertis. Merci beaucoup.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Je prends une deuxième... Le monsieur qui est au fond. Vincent ? Désolée, on va essayer de faire la parité.

Intervenante

Je promets d'être très courte. Moi, je suis une citoyenne. Vous avez passé un slide, je voudrais bien le revoir, sur un tableau qui est le mix énergétique qui est proposé pour notre région ou peut-être en France. Je n'ai pas bien compris quel était le champ. Mais, ce qui revenait en matière d'énergie. Ce mix qui est vraiment la décision politique majeure puisque chaque énergie comporte des inconvénients et des avantages. Voilà, les scénarios de production d'électricité. Tout le monde convient qu'il nous faut plus d'électricité, ce n'est pas un problème. Mais, ce mix qui est la seule décision politique intéressante que j'ai entendu dans l'après-midi, qui en décide ? Il y a un moment de temps où entre le nucléaire, le photovoltaïque, l'éolien en mer qui nous intéresse plus particulièrement, est-ce qu'on a envie de voir demain nos côtes avec 500 mâts de 250 mètres de haut en termes de paysages ? Ça va quand même un peu nous changer la vie. Ou est-ce qu'on a envie d'avoir en lieu et place de la centrale de Cordemais, qui à ma connaissance irrigue la Loire-Atlantique aujourd'hui, on a envie d'avoir une centrale nucléaire, plus de photovoltaïque sur nos toits ou dans nos champs ? En fait, quel est le mix que nos élus, que je remercie en tous les cas de leurs réactions et de leur réactivité, ont proposé pour que nous ayons un environnement, un mode de vie le plus agréable possible par rapport à celui que nous connaissons ?

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Est-ce que quelqu'un a envie de répondre à cette question de qui décide sur le mix énergétique ? Oui ? Et on va s'arrêter ensuite, là.

Intervenante

Effectivement, c'est un sujet qui est assez large, la question du mix énergétique. Il y a eu un certain nombre de concertations sur le sujet dont l'année dernière une des étapes du Tour de France du mix énergétique qui s'est tenue en décembre à Nantes, c'était une réunion publique. Ce document fait partie d'un document de consultation, alors c'est vrai, c'est à chaque fois des documents un peu épais, mais celui-ci essayait d'être le plus pédagogique possible, il avait une cinquantaine de pages, sur le mix énergétique de demain à horizon 2030 et 2035, ce qu'on appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie (la PPE). C'est la troisième version, dont les principaux objectifs seront repris dans une loi dont on ne connaît pas encore tout à fait le nom, qui sera la loi de programmation énergie climat, dont vous avez vu passer un premier projet de loi qui était la loi de souveraineté énergétique, et une fois que ces objectifs seront décidés au niveau national – ils ne le sont pas encore, on est encore dans la phase de consultation – ils seront régionalisés après un avis d'un comité régional de l'énergie qui vient juste d'être installé et dans lequel les élus locaux sont représentés à 33 %, plus un collège représentant le conseil régional. Donc, la prochaine réunion de ce comité régional de l'énergie a lieu le 16 avril et on étudiera notamment, vous l'avez cité tout à l'heure, les zones d'accélération des énergies renouvelables terrestres ; on ne parlera pas d'éolien en mer. Après, à horizon 2050, on a aussi besoin de se fixer des objectifs à l'horizon 2050, une perspective. Les horizons à 2050 sont l'objet de la stratégie nationale bas carbone. Alors tout ça, ce sont des acronymes un peu barbares que le gouvernement essaye de regrouper dans ce qu'on appelle la planification écologique, dont la conférence des parties régionales a été lancée vendredi dernier par le ministre Christophe BECHU.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Alors je prends une dernière, Vincent ? OK, vous êtes ensemble ?

M. Alain DORÉ, Collectif DLM

Non.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Alors, je vous propose en fait que vous preniez la parole de manière concise, pour qu'on puisse finir, pas dans les temps, mais en tout cas pas plus tard que 17h30.

M. Alain DORÉ, Collectif DLM

Alain DORÉ, coordinateur du collectif DLM et ingénieur en optique de formation. En 2013, j'avais dans le cadre du débat public fait la présentation sur la visibilité. Donc, madame, vous avez parlé tout à l'heure de photomontage, je répète à tout le monde qu'un photomontage est objectif, ça représente un paysage et en aucune manière la perception visuelle qu'on en a. Et c'est le premier point de retour d'expérience que l'on a eu ici. Quand les éoliennes ont été montées, la presse a titré « le choc visuel ». Quand on est à Batz-sur-Mer, effectivement, c'est là où ça vous saute au visage. Donc, c'est un premier

point. Ne vous basez pas sur les photomontages, c'est une procédure qui n'a aucun intérêt si ce n'est donner un paysage, mais ce n'est pas ça qui correspond à la réalité que voit la population. Deuxième point, sur le CO₂. Vers 2014, de mémoire, ou 2013-2014, il y a eu une étude très bien faite de CO₂, prévisionnelle, et j'avais réclamé depuis quelque temps qu'on donne cette nouvelle étude, elle n'est sortie que récemment et j'observe qu'elle est sortie un an et demi... la mise à jour a été sortie un an et demi après l'installation des éoliennes et l'étude qui est publiée sur votre site n'a rien à voir en termes de précisions et de détails avec celle qui avait été donnée en étude prévisionnelle. Ça, ce n'est pas très bon parce qu'on peut douter de beaucoup de choses. D'autant plus que, quand la conclusion c'est « on fait 18,3 grammes d'émissions par kWh produit », on le compare à quelque chose qui n'est pas comparable. Si on le compare, on doit le comparer à l'émission de CO₂ de la production de la même chose qui est remplacée. Or, quand on regarde RTE sur la production, on s'aperçoit que la production éolienne vient soit à servir à l'exportation ou à faire baisser la production nucléaire. Donc, soit elle n'améliore en rien le CO₂ pour la France, soit elle décarbone nos voisins.

Enfin, dernier point, il faudrait que les élus apportent moins d'importance à la taxe éolienne, ça ne fait quand même pas très sérieux. Si on est rationnel, tel qu'elle est expliquée, la taxe devrait venir en déduction des impôts locaux. Autrement, pour donner juste une information, le choix de la zone propice a été fait en décembre 2009 et janvier 2010. Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, le choix final a bien été fait par les pêcheurs sur le banc de Guérande. Tout a été terminé dû à, en fait, une précipitation de ce projet. Pour ce qui est des élus, j'en profite pour signaler que nos associations environnementales sont en train de constituer un projet de réunion entre les élus et leurs citoyens à La Baule, le 22 avril, en fin d'après-midi à 17h30. Merci.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Merci. Alors, on va s'arrêter là pour les questions. Vous avez une urne pour toutes les frustrations. On a toujours une urne où on récupère des suggestions, remarques, tout ce que vous souhaitez dans le cadre du débat. Parce qu'on s'est donné jusqu'à 17h00. Est-ce que vous souhaitez rester jusqu'à 18h00 ? Est-ce que tout le monde est disponible jusqu'à 18h00 ? Dans ce cas-là, on continue. Mais en fait, juste pour vous dire, je comprends que c'est frustrant et c'est toujours le même enjeu de savoir comment donner la parole à chacun. Mais, on termine en retard. On voudrait faire une petite conclusion, peut-être, pour terminer sur une conclusion de perspective un peu plus globale. Ensuite, Brigitte, qui organise ce moment entre nous, voulait passer le témoignage du maire de Houat qui n'a pas pu être là, mais qui avait quand même des questions et des remarques par rapport à ce projet.

M. Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne

2023, le facteur de charge, 30,992, uniquement sur les datas RTE.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Est-ce que vous pouvez vous présenter ?

M. Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne

Jean-Claude BLANC de la Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne. Le pourcentage de personnes alimentées en Loire-Atlantique, ce qu'il est difficile de savoir parce qu'on n'a pas la consommation de la Loire-Atlantique. Ce que l'on a, c'est la consommation des Pays de la Loire, mais la Loire-Atlantique représente 37,7 % de la population des Pays de la Loire, donc on peut estimer que l'on consomme 37,7 % de la consommation des Pays de la Loire. Cela nous donnerait, pour la consommation de la Loire-Atlantique, 10,955. On est loin des 20 %.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Attendez, monsieur, on ne peut pas comprendre des chiffres comme ça.

M. Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne

Mais si, on peut les comprendre, madame. Tout le monde les a compris. Non, ce n'est pas la peine, vous ne m'arrêterez pas. Vous ne m'arrêterez pas, vous ne donnerez pas d'explication.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Monsieur, l'objectif n'est pas forcément de vous arrêter, mais de qualifier l'information.

M. Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne

Ma question, c'est qu'on nous ment. Je réponds à monsieur là-bas, c'est qu'on nous ment. Je réponds à ce qui a été dit depuis tout à l'heure. Excusez-moi, quand est-ce que RTE mettra les datas fidèles de façon à ce que l'on puisse les exploiter ? Les datas de production.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Entendu, tout cela est enregistré. S'il vous plaît, ne monopolisez pas le micro.

M. Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne

C'est ce que vous faites, vous, depuis le début. Maintenant, autre chose. Le parc éolien de Guérande fait toutes ses présentations en disant qu'il a 40 % de facteur de charge, c'est la seule chose que l'on peut vraiment vérifier, parce que les chiffres que l'on a sont là. Après, ça représente 20 % de la consommation de la Loire-Atlantique, ça, on peut à peu près l'approcher, mais la réalité... Il alimente 700 000 habitants, alors ça, c'est du pipeau complet. Pour l'instant, on ne sait pas comment il prévoit le nombre de kilowatts par habitant et par jour.

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Alors, ce que j'entends, monsieur, ce que vous êtes en train de dire, c'est que vous n'avez pas assez d'informations. Vous aimeriez avoir plus d'informations sur... OK. Donc, pour vous, les informations ne sont pas cohérentes. Ensuite, il y a un manque au niveau de l'information qui est portée aux citoyens. OK. Et vous aimeriez avoir plus de compléments d'information. Très bien. Ce que je vous propose, c'est que... Je vous ai entendu, monsieur. Vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer. Je vous renvoie vers l'urne où vous pouvez... Nous, on récupère toutes les informations. On les fait monter à la maîtrise ouvrage. Également, pour le site. Nous avons un site où vous pouvez vous exprimer. Vous pouvez poser des questions. La maîtrise ouvrage est obligée de répondre à vos questions. Le temps, désolée, est limité. Ce que je vous propose, c'est qu'on s'arrête là, Brigitte, qu'on ne fasse pas la vidéo. Alors, je pense qu'on va... Si ça vous convient, on va s'arrêter là. On va faire une petite conclusion pour qu'on puisse peut-être se dire, en fait, ce qui a été dit, ce qui a été entendu ici. Je vais commencer. Peut-être, je vais laisser M. SAMAMA répondre par la suite. En tout cas, ce que j'ai entendu, et qui n'est pas du tout exhaustif, je l'entends bien, mais rassurez-vous, tout a été enregistré. Tout va être repris dans les verbatims. Et nous, ensuite, on le retravaille par argument, par thématique. Je peux vous dire que c'est un travail conséquent puisque, comme je vous le disais, on a 200 évènements derrière nous au niveau national.

Donc, ce que j'ai entendu, si on prend par la fin, il y avait un manque au niveau de l'information qui est portée aux citoyens et parfois un manque de cohérence aussi des informations ; que parfois on vous renvoie à des documents qui ne sont pas forcément accessibles ou qui sont trop complexes pour que ça soit compréhensible pour le citoyen lambda. Vous aimeriez plus de pédagogie dans la transmission des informations. Il y a eu des questions aussi sur la pertinence, ou en tout cas le rôle de l'élu de faire cette transmission entre l'information de l'État et le citoyen. Vous avez parlé aussi des polluants qui n'ont pas été cités ici, dans la présentation. Donc, quid de tous les polluants autres que visuels ? C'est-ce que le monsieur a mis en avant. Vous avez parlé aussi de mix énergétique. Qui décide et comment ? Selon quels critères on décide ? Est-ce que c'est équilibré entre le nucléaire et l'éolien ? Voilà, c'est à peu près... On aura un deuxième vrai débat, apparemment, à La Baule. C'est transmis.

Jean-Pierre BLANC, Maire de Prinquiau

Je ne souhaitais pas obligatoirement conclure, et surtout que Monsieur le Maire a bien exprimé la nature du débat qui devait être posé et apaisé, puisque c'est important. Donc, j'imagine les frustrations pour beaucoup de ne pas avoir pu s'exprimer, donc c'est pour ça que, comme le disait madame, il est important que vous puissiez mettre vos notes, là, dans la petite enveloppe. Donc moi, je suis le maire de Prinquiau. J'ai le terminal, donc le raccordement héliomarin qui arrive chez moi. Alors, j'informe tout le monde, je n'ai aucune indemnité par rapport à ça, puisque les indemnités qui sont versées ou qui l'ont été ne concernent uniquement que la pollution visuelle qui a été prise en compte. Juste un petit commentaire, il se trouve que j'ai été dans un passé lointain gendarme maritime et que je gérais le rail d'Ouessant, notamment, et que je trouve assez aberrant que la distance de 12 à 18 km, qui a été retenue aujourd'hui, n'ait pas pu être véritablement prise en considération au moment de l'installation de ce parc éolien marin, parce que, je veux dire, il n'était pas besoin d'être grand clerc pour savoir que nous aurions une pollution visuelle. La vision humaine, comme le disait monsieur tout à l'heure à juste titre, on a une vision en mer sur l'horizon qui porte jusqu'à 15 km, parfois 18. Donc, pour qu'un parc éolien soit

suffisamment loin pour ne pas gêner la vision, il faut que ce soit un minima à 12 milles voire 15 milles nautiques, ce qui n'a pas été fait, là, en l'occurrence. Et donc, juste une petite question, mais vous pourrez peut-être prendre en considération. Est-ce que vous avez des possibilités pour la pollution qui est constatée aujourd'hui sur le littoral et sur nos côtes, d'avoir peut-être des pare-vues qui permettraient d'obstruer cela ? Est-ce que c'est possible ou pas ?

Mme Paola SCHMIDT DE LA TORRE, Commission particulière du débat public

Alors, ce que je vous propose, c'est qu'on ne rouvre pas le débat. Donc, si vous voulez discuter avec la maîtrise ouvrage, ce sera autour d'un verre. Je laisse la parole à M. SAMAMA pour conclure ce moment-là. Je rebondis juste sur ce qu'a dit Monsieur le Maire, c'est que tout ne se joue pas dans cette réunion. OK ? Donc, voilà, c'est juste pour détendre un petit peu les choses. C'est que vous, vous avez d'autres moyens aussi de vous exprimer. Il y a d'autres citoyens aussi qui ont été sollicités. Donc, c'est une modalité parmi d'autres qu'on a faite. C'est une manière de vous exprimer, mais il y en a d'autres aussi sur notre site. Merci en tout cas pour votre participation.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Merci. Je voudrais juste, si vous le permettez, avant de conclure cette réunion... Jean-Claude, tu voulais dire un petit mot ?

M. Jean-Claude MÉNARD, Association Estuaires Loire & Vilaine

Moi, je voudrais un peu parler de l'économie bleue, là. Parce qu'en fait, l'économie bleue, pour l'instant, c'est que l'on prend tout ce qu'il y a en mer, en gros, on fait de l'industrialisation, mais on ne redonne rien. Ça, c'est ce qui se passe. Avec le banc de Guérande, c'est comme ça que je le ressens. La deuxième chose, c'est une économie bleue compensatoire. Puisque vous avez les résultats scientifiques, qu'est-ce qui a été déformé, abîmé, etc., on devrait compenser par ailleurs. L'association que je préside, on fait en ce moment de l'élevage de laminaires à Roscoff, dans des bassins, on va les remettre dans la baie de La Baule sur des sites pour reconstruire des forêts marines qui disparaissent. Donc, on fait des choses comme ça. Et là, ça devrait être compensatoire. Et la troisième chose, c'est que si on réfléchissait avec un peu de temps, et pas 10 ans, ça peut se faire en 2-3 ans, il faudrait faire de l'économie bleue régénérative, c'est-à-dire les éoliennes assez loin, pourquoi pas flottantes, je préfère, des cages à poissons ou des zones de réserve, de l'algoculture à l'intérieur, c'est-à-dire qu'on fait de tout à ce moment-là. On améliore le milieu, on fait du socio-économique, et sur le plan visuel et social ça se passe bien. Merci.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Tout à fait. Merci, Jean-Claude.

Mme Brigitte BORNEMANN, Mer-Veille-Energie

Est-ce qu'on peut avoir la liste des recommandations ? Merci. Les deux slides.

M. Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen

Alors, si vous voulez, pour conclure, déjà, j'aimerais remercier, et j'aimerais le faire en premier, tous ceux qui sont venus à cette réunion. Je tiens à remercier, effectivement, bien entendu, les maires, les élus, les députés, les sénateurs qui sont venus. C'est une bonne chose que nos représentants et les représentants élus soient présents à ce débat et à ces débats pour mieux appréhender le ressenti de notre population. Au-delà de ça, j'aimerais remercier la DREAL et toutes les équipes... Alors, toutes les équipes de la DREAL, EDF, parce qu'il faut aussi avoir le courage de s'engager et de venir porter et participer à un tel débat parce que la chose n'est jamais facile. J'aimerais, bien sûr, remercier Brigitte et toutes ses équipes pour leur participation et, bien entendu, la commission nationale du débat public qui est venue toute l'après-midi.

Alors, si je devais conclure, je vais être très court. Tout d'abord, je crois qu'il est absolument fondamental de débattre. Donc, il y a la nécessité de débattre et on sent qu'on n'est pas arrivé au bout du débat. La deuxième chose, je pense qu'il est absolument fondamental, il y a la nécessité d'informer et d'informer mieux de manière plus simple, plus transparente, plus visible, plus accessible. La troisième chose, c'est la nécessité de connaître et d'accroître notre connaissance et quand je parle de ça, quand j'évoque ce point, c'est tout simplement qu'on ait un retour d'expérimentation qui soit beaucoup plus important avec la capacité d'avoir un approfondissement scientifique, non seulement sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan technique. Et puis, j'invite parce que vous le sentez bien à travers les élus qu'il y a un

souhait très fort, malgré tout, qu'il y ait une persévérance dans la recherche scientifique, dans la recherche technique, parce que le sujet du paysage reste un sujet très fort sur nos côtes, sur nos littoraux et que l'éloignement est un sujet fondamental et que nous vous invitons à ce titre de continuer à rechercher des solutions qui puissent faire en sorte que l'éolien s'éloigne le plus possible de nos côtes. Parce que comme on l'a dit dans les retours d'expérience et tous les élus l'ont dit clairement, le photomontage n'a pas été positif. Il a été ressenti très négativement et pour cause, parce qu'entre un photomontage qui est quelque chose, malgré tout, de calqué sur un document, cela n'a rien à voir avec le ressenti réel quand on se trouve sur site. Voilà, donc ça, c'était une chose aussi importante et tout simplement pour vous dire qu'en tant que représentant de l'ANEL, mais en tant qu'élus du littoral, nous souhaiterions fondamentalement qu'il y ait une recherche beaucoup plus forte sur l'éolien flottant, le seul nous permettant aujourd'hui de nous éloigner le plus possible de nos côtes.

Alors, si je devais conclure et vraiment ce dernier mot, c'est qu'il y avait des recommandations qui étaient faites et pour tout vous dire, c'était un ressenti parce que moi je ne suis pas, je n'ai pas participé à la première implantation ; je suis un jeune élu, malgré tout, même en étant en lien pendant trois ans d'existence, mais je suis un jeune élu à la tête de ma commune. Fondamentalement, ce que j'ai ressenti, c'est qu'il faut appréhender totalement différemment la manière de faire le lien avec les territoires côtiers, en tant que territoires maritimes et littoraux composés d'élus, d'acteurs, habitants, travaillant à terre et en mer, du plus jeune au plus âgé. Nous avons besoin dans cette concertation que le lien soit fait de manière beaucoup plus forte avec les acteurs du territoire, qu'ils soient élus, qu'ils soient habitants. Je vous remercie en tout cas de nous avoir donné l'opportunité de débattre aujourd'hui, d'avoir cette réunion du comité national du débat public. Je remercie Catherine BERSANI parce que son propos appelle beaucoup de questions, mais je pense que fondamentalement, aujourd'hui, il faut poursuivre le débat. J'ai peur que la limite du 26 avril qui est, je crois, la date de clôture du débat ne soit trop proche au regard de la diffusion des cartes et sincèrement, si je devais demander quelque chose aussi, c'est de repousser cette date parce qu'il y a encore la nécessité de débattre beaucoup plus. Merci à vous.